

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

09/09/2016

N° E16000185 /59

LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation et provision

VU enregistrée le 8 septembre 2016, la lettre par laquelle la Préfète du Pas-de-Calais demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet la demande d'autorisation, présentée par la société OSTWIND, d'exploiter un parc éolien "SEPE LA PLAINE BUISSON" composé de 2 aérogénérateurs sur la commune d'Ambricourt (62) et, un parc éolien "SEPE LE PARQUET" composé de 3 aérogénérateurs sur les communes de Verchin et Canlers (62) ;

VU le code de l'environnement ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Paul DELVART, cadre au Crédit Agricole, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Marc LEROY, premier clerc de notaire, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : La société OSTWIND versera dans le délai de 15 jours, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15 quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, une provision d'un montant de 1000 euros.

ARTICLE 4 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée à la Préfète du Pas-de-Calais, à Monsieur Jean-Paul DELVART, à Monsieur Marc LEROY, à la société OSTWIND et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Lille, le 9 septembre 2016

La Présidente,

Pour expédition conforme,
Pour le greffier en chef,
Le greffier,




Joëlle ADDA



Conformément à l'article R. 123-25 du code de l'environnement, cette décision est exécutoire dès son prononcé, et peut être recourée contre les personnes privées ou publiques par les voies du droit commun.





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A L

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Section des INSTALLATIONS CLASSEES
DPI - BPUPE - SIC - LL - n° 2016 - 213

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Communes de AMBRICOURT, CANLERS
et VERCHIN

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER
UN PARC EOLIEN de DEUX SEPE « LA PLAINE BUISSON et LE PARQUET »
PAR LA SOCIÉTÉ « OSTWIND »

ARRÊTE PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

La Préfète du Pas-de-Calais,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code de l'Environnement ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;

VU la demande présentée par la société « OSTWIND » dont le siège social est situé Espace Européen de l'Entreprise - Les Terrasses de l'Europe - 1, rue de Berne 67300 SCHILTIGHEIM en vue d'être autorisée à exploiter un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs d'une puissance unitaire de 2,3 MW et dont la hauteur totale est d'environ 150 mètres, sur les communes de AMBRICOURT, CANLERS et VERCHIN.

VU les plans produits à l'appui de la demande ;

VU l'ordonnance de Mme la Présidente du Tribunal Administratif de LILLE en date du 9 septembre 2016 désignant M. Jean-Paul DELVART en qualité de commissaire enquêteur et M. Marc LEROY en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

La demande ci-dessus visée sera soumise à l'enquête publique, du 10 octobre 2016 au 10 novembre 2016 inclus, soit 32 jours.

Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Lille a nommé Monsieur Jean-Paul DELVART, cadre au Crédit Agricole, retraité, Commissaire-Enquêteur titulaire et Monsieur Marc LEROY, premier clerc de notaire, retraité, en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant pour cette même enquête publique.

ARTICLE 2 :

Le public pourra prendre connaissance du dossier relatif à cette installation, à la Mairie de VERCHIN, siège de l'enquête, où il est déposé, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie, et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet.

Un dossier numérique pourra également être consulté dans les mairies de Ambricourt, Anvin, Avondance, Azincourt, Béalencourt, Bergueneuse, Blangy-sur-Ternoise, Canlers, Coupelle-Neuve, Crépy, Créquy, Equirre, Erin, Fressin, Fruges, Heuchin, Hézecques, Humeroeuille, Lisbourg, Lugy, Maisoncelle, Planques, Prédefin, Ruisseauville, Senlis, Teneur, Tilly-Capelle et Tramecourt.

Une étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique.

ARTICLE 3 :

Monsieur Jean-Paul DELVART, Commissaire-Enquêteur titulaire sera présent à la Mairie de VERCHIN :

- le lundi 10 octobre 2016 de 14 h 00 à 17 h 00
- le vendredi 21 octobre 2016 de 9 h 00 à 12 h 00
- le mercredi 26 octobre 2016 de 14 h 00 à 17 h 00
- le samedi 5 novembre 2016 de 9 h 00 à 12 h 00
- le jeudi 10 novembre 2016 de 14 h 00 à 17 h 00

afin de recevoir les observations que pourrait susciter cette exploitation.

Les observations qui lui seront présentées par écrit devront être signées des déclarants, il les annexera au registre d'enquête, pour chaque SEPE.

Les observations peuvent être également adressées par correspondance au Commissaire Enquêteur à la Mairie de VERCHIN, siège de l'enquête.

Celles qui seront rédigées sur les registres d'enquête devront être signées des auteurs.

Celles qui seront faites verbalement seront consignées par lui sur les registres d'enquête; il les fera signer par les déposants ou à défaut, les certifiera conformes aux dépositions.

ARTICLE 4 :

L'enquête sera portée à la connaissance du public par voie de publication et d'affiches par les soins de la Mairie de VERCHIN et de celles dont le territoire est touché par le périmètre du rayon d'affichage : Ambricourt, Anvin, Avondance, Azincourt, Béalencourt, Bergueneuse, Blangy-sur-Ternoise, Canlers, Coupelle-Neuve, Crépy, Créquy, Equirre, Erin, Fressin, Fruges, Heuchin, Hézecques, Humeroeuille, Lisbourg, Lugy, Maisoncelle, Planques, Prédefin, Ruisseauville, Senlis, Teneur, Tilly-Capelle et Tramecourt.

L'accomplissement de cette formalité sera justifié par un certificat d'affichage.

L'enquête sera également annoncée par les soins de la Préfecture du Pas-de-Calais aux frais du demandeur dans deux journaux locaux diffusés dans le département du Pas-de-Calais.

Les publications auront lieu au plus tard 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et seront rappelées dans les 8 premiers jours de celle-ci.

L'avis d'enquête, le résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale seront mis en ligne sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (« Publication / Consultation du Public / Enquête Publique / ICPE Autorisation / Eolienne »).

ARTICLE 5 :

Le public peut demander des compléments d'informations à M. Sylvain VERRIELE (03.21.41.81.83 – verriele@ostwind.fr), chargé du suivi du dossier de la société « OSTWIND ».

ARTICLE 6 :

Dès la fin de l'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire-enquêteur qui convoquera dans la huitaine le demandeur et lui communiquera sur place, les observations écrites ou orales, celles-ci étant consignées dans un procès-verbal en l'invitant à produire dans un délai de 15 jours un mémoire en réponse.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire-enquêteur retournera le dossier d'enquête avec ses conclusions motivées et séparément, un rapport relatant le déroulement de l'enquête dans lequel il examinera les observations recueillies, à la Préfecture du Pas-de-Calais - Direction des Politiques Interministérielles - Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement - Section des Installations Classées.

ARTICLE 7 :

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance à la Préfecture du Pas-de-Calais - Direction des Politiques Interministérielles - Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement - Section des Installations Classées, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à disposition du public sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (« Publication / Consultation du Public / Enquête Publique / ICPE Autorisation / Eolienne »).

ARTICLE 8 :

À l'issue de l'enquête, la Préfète du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

ARTICLE 9 :

Le Conseil Municipal de la commune de VERCHIN et celui des communes de Ambricourt, Anvin, Avondance, Azincourt, Béalencourt, Bergueneuse, Blangy-sur-Ternoise, Canlers, Coupelle-Neuve, Crépy, Créquy, Equirre, Erin, Fressin, Fruges, Heuchin, Hézecques, Humeroeuille, Lisbourg, Lugy, Maisoncelle, Planques, Prédefin, Ruisseauville, Senlis, Teneur, Tilly-Capelle et Tramecourt, donneront leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Les délibérations qui devront intervenir au plus tard 15 jours après la clôture des registres d'enquête seront transmises à la Préfecture du Pas-de-Calais - Direction des Politiques Interministérielles - Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement - Section des Installations Classées. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture des registres d'enquête.

ARTICLE 10 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, le Sous-Préfet de SAINT OMER, le Sous-Préfet de MONTREUIL SUR MER et les Maires de Ambricourt, Anvin, Avondance, Azincourt, Béalencourt, Bergueneuse, Blangy-sur-Ternoise, Canlers, Coupelle-Neuve, Crépy, Créquy, Equirre, Erin, Fressin, Fruges, Heuchin, Hézecques, Humeroeuille, Lisbourg, Lugy, Maisoncelle, Planques, Prédefin, Ruisseauville, Senlis, Teneur, Tilly-Capelle, Tramecourt et Verchin, et le Commissaire-enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARRAS, le 16 septembre 2016

Pour la Préfète,
Le Directeur Délégué,



[Signature]
Dominique KIRZEWSKI

Copies destinées à :

- Société « OSTWIND » - Espace Européen de l'Entreprise – Les Terrasses de l'Europe - 1, rue de Berne 67300 SCHILTIGHEIM
- Sous Préfecture de SAINT OMER
- Sous Préfecture de MONTREUIL SUR MER
- Mairie de VERCHIN
- Mairies de Ambricourt, Anvin, Avondance, Azincourt, Béalencourt, Bergueneuse, Blangy-sur-Ternoise, Canlers, Coupelle-Neuve, Crépy, Créquy, Equirre, Erin, Fressin, Fruges, Heuchin, Hézecques, Humeroeuille, Lisbourg, Lugy, Maisoncelle, Planques, Prédefin, Ruisseauville, Senlis, Teneur, Tilly-Capelle et Tramecourt
- M. Jean-Paul DELVART, Commissaire-Enquêteur titulaire
- M. Marc LEROY, Commissaire-Enquêteur suppléant
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Services Risques) à LILLE
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- Dossier
- Chrono



Société Civile Professionnelle
Fanny LEJEUNE – Delphine LESAFFRE
 Huissiers de Justice Associées

A3

COMPETENCE TERRITORIALE ETENDUE SUR TOUT LE DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

3, rue Edmond Edmont B.P. 10088 – 62166 **ST POL / TERNOISE CEDEX**

CREDIT AGRICOLE 16706 00070 06226205000 73

Standard : 03.21.03.44.88

Télécopie : 03.21.03.28.90

Ligne Directe : **03.21.03.99.32**

AFFAIRE : SEPE LA PLAINE BUISSON
 V/REF : Enquête publique - projet éolien FRUGES II
 N/REF : Cor : 3792, MD : 39888

ATTESTATION

Je soussignée, **Maître Fanny LEJEUNE, Huissier de Justice** associée au sein de la SCP « Fanny LEJEUNE – Delphine LESAFFRE », ayant siège 3 rue Edmond Edmont à SAINT POL SUR TERNOISE (62130).

Certifie et atteste :

=> avoir établi en date des : • 22 et 23 septembre 2016,
 • 20 et 21 octobre 2016,
 • 14 et 15 novembre 2016,

des procès verbaux de constats d'affichages de l'avis d'enquête publique relative au projet d'exploitation d'un parc éolien sur la commune d'AMBRICOURT (62310), par la **S.E.P.E. LA PLAINE BUISSON**, ayant siège social 1 rue de Berne – Espace Européen de l'Entreprise à SCHILTIGHEIM (67300) :

- en mairies des communes de AMBRICOURT, ANVIN, AVONDANCE, AZINCOURT, BEALENCOURT, BERGUENEUSE, BLANGY SUR TERNOISE, CANLERS, COUPELLE-NEUVE, COUPELLE-VIEILLE, CREPY, CREQUY, EQUIRRE, ERIN, FRESSIN, FRUGES, HERLY, HEUCHIN, HUMEROEUILLE, LISBOURG, LUGY, MAISONCELLE, PLANQUES, PREDEFIN, RADINGHEM, ROYON, RUISSEAUVILLE, SAINS LES FRESSIN, SENLIS, TENEUR, TILLY-CAPELLE, TORCY, TRAMECOURT, VERCHIN, VERCHOCQ et HEZECQUES,
- sur le site d'AMBRICOURT.

=> avoir établi en date des 23 et 24 septembre 2016, soit avant le démarrage de l'enquête publique, un procès verbal de constat de la présence sur le site Internet de la Préfecture du Pas de Calais, des informations relatives audit projet d'exploitation du parc éolien.

En foi de quoi, j'ai établi la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à SAINT POL SUR TERNOISE, le 24 novembre 2016.

Maître Fanny LEJEUNE

Etude ouverte du Lundi au Vendredi de 09H00 à 12H00 et de 14h00 à 17h30
Réception le matin sur rendez-vous

N° TVA Intracommunautaire : FR 4948395606600011 N° Siret : 483 956 066 00029

Déclaration CIL N°CIL878 « Conformément à l'article 39 de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez vous adresser aux personnes habilitées de l'étude. »

E-mail : maitrelejeune@orange.fr – maitre-lesaffre@orange.fr

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque et carte bancaire est accepté.







COMPETENCE TERRITORIALE ETENDUE SUR TOUT LE DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

3, rue Edmond Edmont B.P. 10088 – 62166 **ST POL / TERNOISE CEDEX**

CREDIT AGRICOLE 16706 00070 06226205000 73

Standard : 03.21.03.44.88

Télécopie : 03.21.03.28.90

Ligne Directe : **03.21.03.99.32**

AFFAIRE : SEPE LE PARQUET

V/REF : Enquête publique - projet éolien FRUGES II

N/REF : Cor : 3792, MD :39881

ATTESTATION

Je soussignée, **Maître Fanny LEJEUNE, Huissier de Justice** associée au sein de la SCP « Fanny LEJEUNE – Delphine LESAFFRE », ayant siège 3 rue Edmond Edmont à SAINT POL SUR TERNOISE (62130).

Certifie et atteste :

- => avoir établi en date des :
- 22 et 23 septembre 2016,
 - 20 et 21 octobre 2016,
 - 14 et 15 novembre 2016,

des procès verbaux de constats d'affichages de l'avis d'enquête publique relative au projet d'exploitation d'un parc éolien sur les communes de VERCHIN (62310) et CANLERS (62310), par la **S.E.P.E. LE PARQUET**, ayant siège social 1 rue de Berne – Espace Européen de l'Entreprise à SCHILTIGHEIM (67300) :

- en mairies des communes de AMBRICOURT, ANVIN, AVONDANCE, AZINCOURT, BEALENCOURT, BERGUENEUSE, BLANGY SUR TERNOISE, CANLERS, COUPELLE-NEUVE, COUPELLE-VIEILLE, CREPY, CREQUY, EQUIRRE, ERIN, FRESSIN, FRUGES, HERLY, HEUCHIN, HUMEROEUILLE, LISBOURG, LUGY, MAISONCELLE, PLANQUES, PREDEFIN, RADINGHEM, ROYON, RUISSEAUVILLE, SAINS LES FRESSIN, SENLIS, TENEUR, TILLY-CAPELLE, TORCY, TRAMECOURT, VERCHIN, VERCHOCQ et HEZECQUES,
- sur les sites de VERCHIN et de CANLERS.

=> avoir établi en date des 23 et 24 septembre 2016, soit avant le démarrage de l'enquête publique, un procès verbal de constat de la présence sur le site Internet de la Préfecture du Pas de Calais, des informations relatives audit projet d'exploitation du parc éolien.

En foi de quoi, j'ai établi la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à SAINT POL SUR TERNOISE, le 24 novembre 2016.

Maître Fanny LEJEUNE

Etude ouverte du Lundi au Vendredi de 09H00 à 12H00 et de 14h00 à 17h30
Réception le matin sur rendez-vous

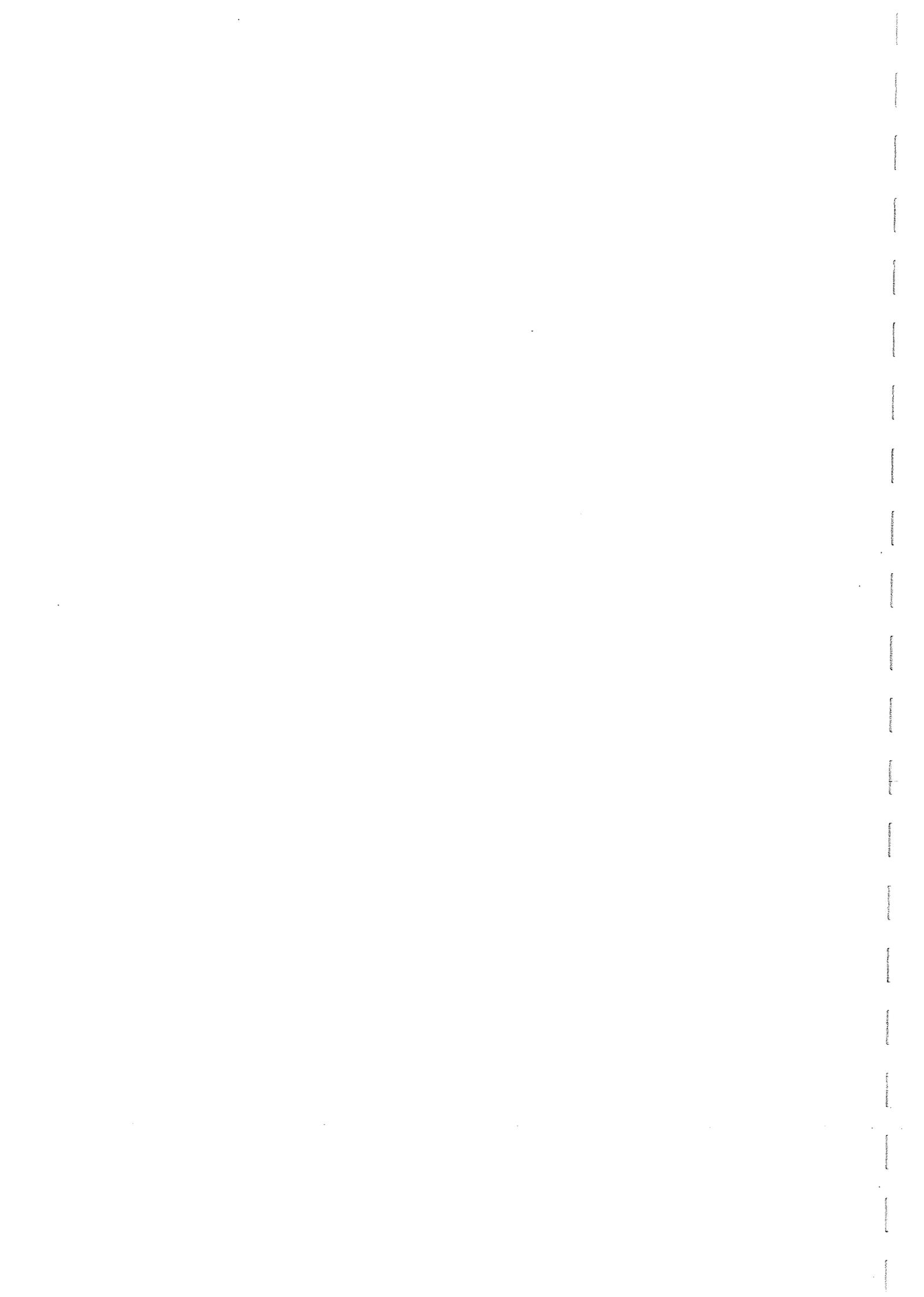
N° TVA Intracommunautaire : FR 4948395606600011 N° Siret : 483 956 006 00029

Déclaration CIL N°CIL878 « Conformément à l'article 39 de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez vous adresser aux personnes habilitées de l'étude. »

E-mail : maitrelejeune@orange.fr – maitre-lesaffre@orange.fr

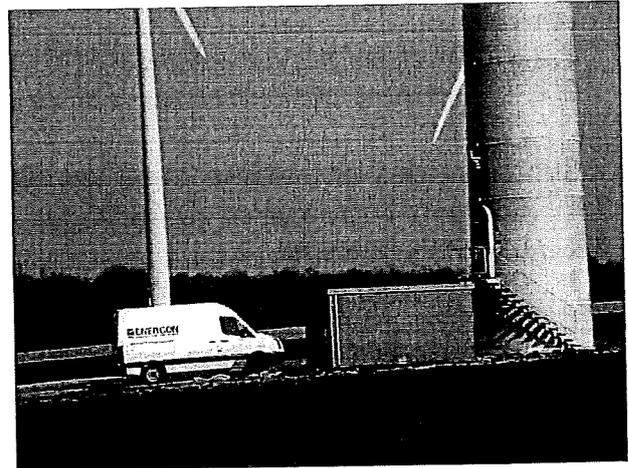
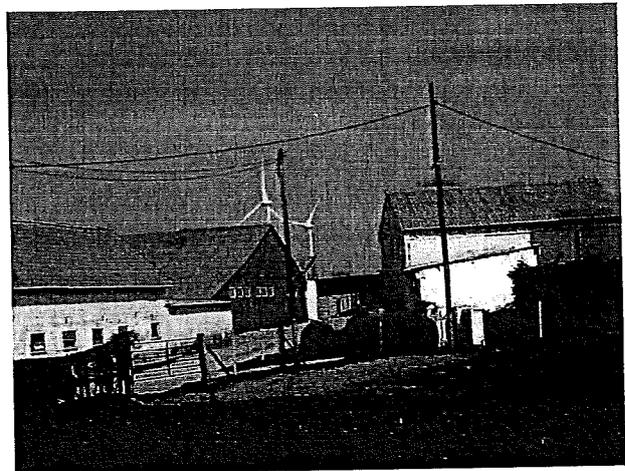
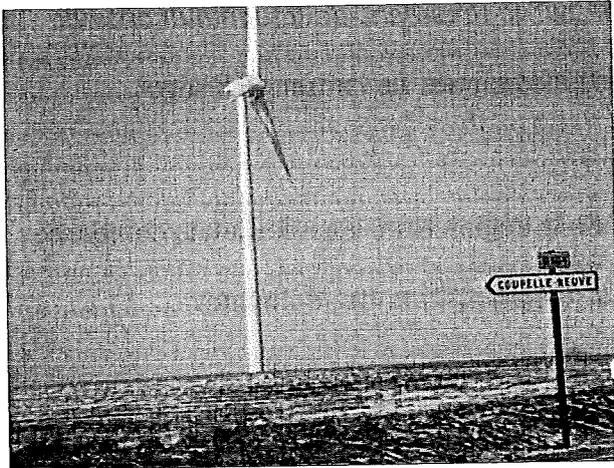
Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque et carte bancaire est accepté.





Daniel HALLOO
Facteur 4
5 Digue de Mer
59240 Dunkerque

Etude sur l'acceptabilité des éoliennes sur le territoire de Fruges et environs



Sommaire

1	Périmètre retenu pour l'étude, caractéristiques générales de Fruges et environs	5
1.1	Caractéristiques et atlas synthétique	5
1.1.1	<i>Situation dans la région Nord-Pas-de-Calais de la Communauté de Communes de Fruges</i> 5	
1.1.2	<i>Les 25 communes de la communauté de communes</i>	6
1.1.3	<i>Présentation générale, chiffres clés</i>	6
1.2	Stratégie de développement l'éolien dans la Communauté de communes de Fruges	7
1.2.1	<i>Situation du parc éolien par commune</i>	7
1.2.2	<i>Historique d'installation des éoliennes</i>	8
1.2.3	<i>Présentation de la stratégie éolienne par le Président de la Communauté de communes</i>	8
1.3	Caractéristiques géographiques et géomorphologiques du canton de Fruges	9
1.3.1	<i>Situation</i>	9
1.3.2	<i>Les enjeux paysagers</i>	9
1.3.3	<i>Potentiel éolien du territoire</i>	9
1.4	L'éolien en France : production actuelle de la région Nord-Pas-de-Calais comparée aux autres régions françaises	10
1.5	Grenelle 2 : les nouvelles obligations pour l'implantation des éoliennes	11
2	Analyse et interprétation du travail de terrain	13
2.1	La non utilisation des bases de données notariales PERVAL	13
2.2	Analyse et interprétation des entretiens	13
2.2.1	<i>Synthèse des entretiens avec les notaires</i>	14
2.2.2	<i>Synthèse des entretiens réalisés avec les agences immobilières de Fruges et environs</i>	15
2.2.3	<i>Synthèse des entretiens réalisés avec des « relais d'opinion du territoire »</i>	16
2.2.4	<i>Synthèse des entretiens réalisés avec les riverains</i>	17
3	Synthèse des entretiens avec les élus	19
3.1	Contexte historique et géo-politique	19
3.2	L'intérêt financier	20
3.3	Que mettre en commun dans une petite intercommunalité rurale de 8000 habitants ? 20	
3.4	L'intérêt écologique face aux habitants et militants.	21
3.5	Y a-t-il perte de la valeur des biens autour des éoliennes ?	22
3.6	Les éoliennes ont-elles joué un élément positif pour l'image ou l'attractivité du territoire ?	23
3.6.1	<i>L'attractivité économique</i>	23
3.6.2	<i>L'attractivité touristique</i>	24
3.7	Y a-t-il saturation d'éoliennes sur le territoire où de la place dans le cadre de la nouvelle ZDE (zone de développement éolien) ?	25
4	Synthèse générale, enseignements et conclusion	26

5	Annexes.....	27
5.1	Annexe 1 : Diverses cartes tirées de l'élaboration du schéma territorial éolien du Syndicat Mixte Lys Audomarois	27
5.2	Annexe 2 : Résumé du document réalisé par Climat Energie Environnement sur la valeur des biens des éoliennes de la Haute-Lys.....	32
5.3	Annexe 3 : Entretiens réalisés avec les maires de l'intercommunalité.....	33
5.3.1	<i>Liste des maires rencontrés.....</i>	33
5.3.2	<i>Questionnaire à l'intention des maires des communes de Fruges et environs</i>	33
5.3.3	<i>Les 10 entretiens individuels réalisés avec les maires et cartographies communales avec les éoliennes implantées.....</i>	35
5.4	Annexe 4 : Autres entretiens réalisés	52
5.4.1	<i>Liste des entretiens individuels réalisés avec les personnalités diverses</i>	52
5.4.2	<i>Les 6 entretiens individuels réalisés avec des personnalités diverses.....</i>	53
5.5	Annexe 5 : Articles extraits du journal municipal et du journal de la Communauté de Communes de Fruges	63
5.5.1	<i>Page de garde et nouveau logo de la Communauté de Communes de Fruges</i>	63
5.5.2	<i>Présentation du budget de l'intercommunalité mettant en valeur l'argent des éoliennes</i>	64
5.5.3	<i>Exemple de mécénat apporté par l'éolien pour des manifestations locales.....</i>	65
5.6	Annexe 8 : article de presse	66

Préambule et remerciements

Cette étude a été réalisée par le cabinet Facteur4, spécialiste des Energies renouvelables et des Gaz à effet de Serre (GES).

Elle s'inscrit dans le cadre d'une consultation en date du 21 octobre 2011 ayant pour maître d'ouvrage l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, 20, avenue du Grésillé, 49004 Angers cedex 01.

Elle est suivie par la Direction Régionale Nord Pas de Calais, Centre tertiaire de l'Arsenal, 20 rue du prieuré, 59000 DOUAI

La mission a été notifiée en date du 30 novembre 2011, marché : 1136C0163
Elle est suivie par monsieur Jean-Marie Méttier

Je tiens tout particulièrement à remercier toutes les personnes qui m'ont accordé un rendez-vous ou un entretien dans le cadre des questionnaires qui avait été validés par l'ADEME en particulier:

- Monsieur Jean Jacques Hilmoine, maire de Fruges, président de la communauté de communes de Fruges qui m'a reçu en début et en conclusion de l'étude, ainsi que les 9 autres maires dont on pourra trouver les résumés d'entretien en annexe
- Monsieur Tanguy Beuzelin, Directeur Général adjoint de l'Agence d'urbanisme et de développement de ST Omer, qui m'a reçu longuement, mettant à ma disposition des documents remarquables réalisés dans le cadre de l'atlas synthétique de la communauté de communes du canton de Fruges. Ces cartes illustrent parfaitement nos propos et nous aident à comprendre l'évolution de ce territoire.
- Madame Houssier et monsieur François Paul qui m'ont aimablement reçu et mis à disposition leurs documents et notamment « l'évolution de l'impact de l'énergie éolienne sur les biens immobiliers », réalisé dans le cadre du FRAMEE en MAI 2010.

1 Périmètre retenu pour l'étude, caractéristiques générales de Fruges et environs

Une centaine de machines réparties sur le territoire du canton de Fruges et environ, on peut considérer qu'il existe 2 cantons et 2 territoires très différents, celui de Fruges et celui de Fauquembergues (le plus petit canton du département).

Les projets n'ont pas été réalisés en même temps, ni par le même maître d'ouvrage ni le même opérateur, ce ne sont pas les mêmes machines :

Le premier a moins de 5 ans, porté dans le cadre nous le verrons d'une intercommunalité dynamique, avec un projet initial de 140 machines ayant la société Ostwind comme développeur. L'éolien est symbolique d'une vision géopolitique qui permet de bien comprendre comment 25 maires ont pu se mettre d'accord sur un projet commun, notamment par un équitable partage des recettes que certains un peu exagérément appellent « la manne ».

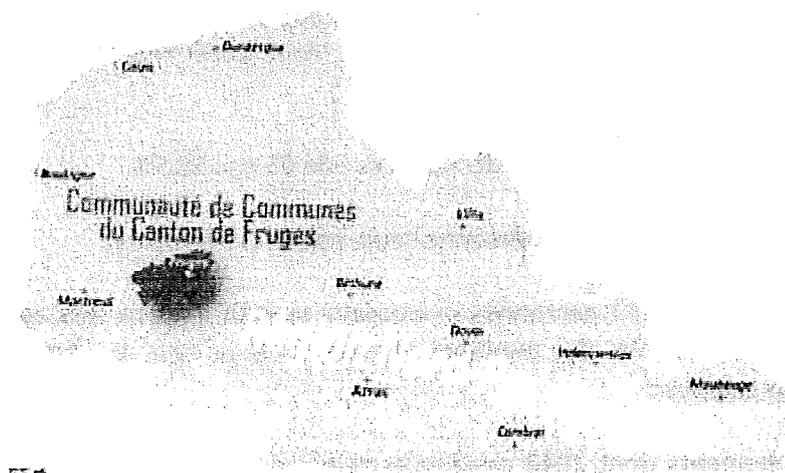
Le second est plus petit (30 machines) et plus ancien (2003). Il a déjà fait l'objet d'une première Eude sur ce thème en 2000 par Climat Energie Environnement. Précurseur, et réalisé dans le cadre du schéma de développement de l'éolien

Aussi même si les 100 machines ont été présentées comme le plus grand pôle éolien Français et si effectivement sur le terrain, on ne peut différencier ce qui appartient à chaque intercommunalité nous garderons **comme territoire d'étude la communauté de communes de Fruges**.

En effet c'est une entité économique et politique qui nous semble exemplaire d'une vraie vision à long terme de l'éolien. Cela nous aidera à comprendre la cohérence du projet et les raisons de sa réussite

1.1 Caractéristiques et atlas synthétique

1.1.1 Situation dans la région Nord-Pas-de-Calais de la Communauté de Communes de Fruges



1.1.2 Les 25 communes de la communauté de communes

Ambricourt
Avondance
Canlers
Coupelle-Neuve
Coupelle-Vieille
Crépy
Créquy
Embry
Fressin
Fruges
Hézecques
Lebiez
Lugy
Matringhem
Mencas
Planques
Radinghem
Rimboval
Royon
Ruisseauville
Sains-lès-Fressin
Senlis
Torcy
Verchin
Vincly

1.1.3 Présentation générale, chiffres clés

La totalité des tableaux sera bientôt disponible dans un document spécifique de l'Agence d'urbanisme de Saint-Omer.

La communauté a été créée en 1994. Elle est composée à ce jour de 25 communes sur 189km².

La population était de 7498 habitants (1/3 pour Fruges) au recensement de 2008 soit 40 hab au km² et un taux de croissance de 0,7%. 892 naissances pour 911 décès, le solde est donc quasiment nul voire négatif pour 12 d'entre elles.

La part des moins de 19 ans est de 26,5%. La part des 20/64 ans de 55%. Les +de 65 ans 18,5%.

Le territoire compte 2869 ménages avec 772 ménages d'une personne seule (dont 439 femmes).

En ce qui concerne la situation socio-économique : 277 personnes se trouvent au RSA. Près de 30% des familles se trouvent sous le seuil de pauvreté et 70% des ménages ont des revenus sous le plafond HLM... Population donc à bas revenu et bas salaires...

Pour l'habitat, on note en 2009 : 3619 logements dont 2942 résidences principales et 386 résidences secondaires (principalement ans l'ouest du canton). Le parc locatif HLM n'est que de 8%, ce qui est très

bas. La construction de logement neuf est de 40/an, donc inférieure à la demande ce qui est un des enjeux du PLUI. Le nombre de nouveaux ménages s'étant établi depuis moins de 3 ans en 2009 n'est pas négligeable : 288 pour Fruges, 72 pour Fressin et 56 pour Coupelle-vieille...

En ce qui concerne les niveaux de formation, la population âgée de + de 15 ans non scolarisée et sans diplôme est importante et inégalement répartie avec 30% à Fruges, soit 5 fois + que des personnes diplômées de l'enseignement supérieur...

Les chiffres de l'emploi salarié privé sont de 12,3% depuis 2000 (en légère augmentation) soit un total de 1723 salariés privés pour 172 établissements, +18,6% depuis 2000. Le nombre de demandeurs d'emplois est un peu inférieur à la moyenne du département (186 à Fruges).

Mobilité et déplacements : près de 20% des ménages n'ont pas de véhicules; ce chiffre est plus important encore à Fruges, toutefois certaines personnes vont travailler loin de leur habitation : 164 à Saint-Omer, 60 à Lille, 82 à Arras et 163 dans le Montreuillois.
C'est un flux migratoire supérieur à celui des personnes extérieures venant travailler ici.

En ce qui concerne l'environnement et le cadre de vie : on note 4 Znieff de Type 1, 3 Znieff de type 2, 100% du territoire classé en Zone sensible (pollution des eaux par l'azote) et 100% vulnérable (nitrates). L'augmentation des surfaces boisées est faible mais régulière. L'évolution des surfaces agricoles est en baisse, hors prairie et pelouses.

1.2 Stratégie de développement l'éolien dans la Communauté de communes de Fruges

1.2.1 Situation du parc éolien par commune

16 parcs éoliens sont répartis sur 8 communes, d'une puissance de 4 MW à 10 MW

Ambricourt	FOND DU MOULIN : 2 machines, puissance du parc 4 MW
Coupelle-Vieille	MONT FELIX : 5 machines, puissance du parc 10 MW FOND DES SAULES : 5 machines, puissance du parc 10MW
Créquy	LE FLOREMBEAU : 5 machines, puissance du parc 10 MW LES SOHETTES : 5 machines, puissance du parc 10 MW
Fruges Ouest	FOND GEROME : 4 machines, puissance du parc 8 MW LES HERONS : 4 machines, puissance du parc 8 MW LES TRENTÉ : 5 machines, puissance du parc 10 MW LES COMBLES : 4 machines, puissance du parc 8 MW
Fruges Sud	CHAPELLE SAINTE ANNE : 4 machines, puissance du parc 8 MW
Hezecques	MONT D'HEZECQUES : 4 machines, puissance du parc 8 MW CHEMIN VERT : 5 machines, puissance du parc 10 MW
Radinghem	LE MARQUAY : 4 machines, puissance du parc 8 MW
Rimboval	SOLE DE BELLEVUE : 5 machines, puissance du parc 10 MW
Verchin	FOND D'ETRES : 4 machines, puissance du parc 8 MW BOIS SAPIN : 5 machines, puissance du parc 10 MW

1.2.2 Historique d'installation des éoliennes

2001	La Communauté de Communes choisit l'option de l'énergie éolienne
2002	La Communauté de Communes choisit la société OSTWIND et signe une charte
2003	OSTWIND développe les projets éoliens (implantations, permis de construire, enquête publique)
2004	Le préfet du Pas-de-Calais signe les permis de construire (70 éoliennes, 140 Mégawatts) Les permis de construire sont contestés par une association locale
2005	Jugement du tribunal administratif de Lille (35 PC confirmés, 35 PC refusés) Jugement de la cour d'appel de Douai (les 70 permis de construire sont confirmés) 18 Mois perdus pour tout le monde...
2006	Début des travaux sur les sites
2009	Toutes les machines sont en service

1.2.3 Présentation de la stratégie éolienne par le Président de la Communauté de communes

Cette idée s'est développée autour de Fruges dès le début de notre nouveau siècle : chargée d'organiser une nouvelle stratégie sur son territoire, la Communauté de Communes s'est donnée en quelques années les moyens de ses ambitions à travers un projet tout à fait innovant, la construction d'une centrale éolienne (un parc de plus de 70 machines pouvant alimenter 126.000 habitants) assimilée à une entreprise industrielle. « *Véritable levier d'un projet de développement durable du territoire* », selon le vœu du Président Hilmoine, également Maire du Chef-lieu de Canton.

Sur tout ce secteur niché en plein cœur de Pas-de-Calais rural, c'est donc bien l'éolien qui participe désormais en premier à l'expansion économique, le dynamisme local touchant bien d'autres domaines tels le tourisme, l'artisanat, le social et diverses activités légères. Et pour que chaque commune profite financièrement des retombées associées à la ferme éolienne du Haut-Pays, la Taxe Professionnelle Unique (T.P.U.) a été instaurée depuis 2002 déjà. Les éoliennes sont donc exploitées par une société privée, mais il est à noter que des emplois directs sont bel et bien associés aux projets tant dans la gestion puis la maintenance quotidienne de toutes les machines à travers des sociétés estampillées « *développement durable* » ; tandis que des emplois indirects sont eux aussi assurés : emplois dans les entreprises s'installant sur la Zone d'Activité de la Dimerie ; gestion des espaces faune et flore ; entretien des chemins d'accès, ...

« Les moyens financiers résultant de cette implantation innovante nous permettent de développer des politiques nouvelles, en concertation avec tous les partenaires, rendant ainsi notre territoire plus attractif » se plaît à dire Jean-Jacques Hilmoine, précisant encore : « *Le développement économique crée et accompagne le progrès social* ».

1.3 Caractéristiques géographiques et géomorphologiques du canton de Fruges

1.3.1 Situation

Le canton est situé dans l'arrondissement de Montreuil.

Son altitude varie de 3m à Lebiez à 197 à Rimboval pour une altitude moyenne de 103m.

Le canton présente des paysages extrêmement variés :

- des paysages ouverts en plateau de grandes cultures ou bien ondulés et boisés avec de nombreux points de vue permettant d'apprécier le paysage dans sa globalité,
- des paysages de plaine uniformes et sans repères d'échelle
- des paysages de belvédères, avec de grandes co-visibilités entre la dépression et la ligne de relief
- des paysages de vallée, paysage identitaires et patrimonial, paysages intimes, riches et complexes, offrant de nombreuses séquences paysagères, avec des sites inscrit ou classés et de nombreux chemins de randonnée et lieux touristiques majeurs...

1.3.2 Les enjeux paysagers

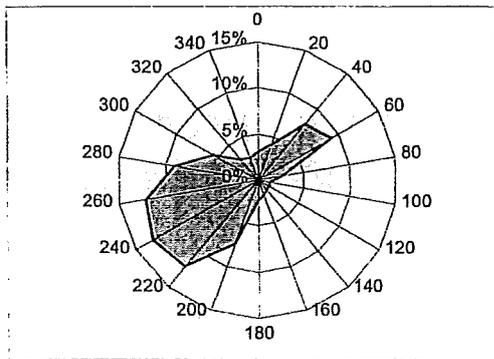
On s'accorde généralement à dire qu'une éolienne ne peut être intégrée au paysage existant mais qu'elle fabrique un nouveau paysage et nécessite par conséquent une réflexion à l'échelle des grandes unités paysagères. il s'agit là d'une des problématiques fondamentale de l'éolien.

Aussi les enjeux sont très différents pour chaque partie de l'intercommunalité puisqu'on ne peut apprécier la qualité et la valeur de ceux ci de manière homogène.

Le schéma territorial éolien qui lors de sa réalisation par l'agence d'urbanisme n'intégrait pas le canton Fruges a essayé d'élaborer un document de planification a fin de structurer et organiser le développement de l'éolien, il n'a pu être utilisé ici.

1.3.3 Potentiel éolien du territoire

Rose des vents

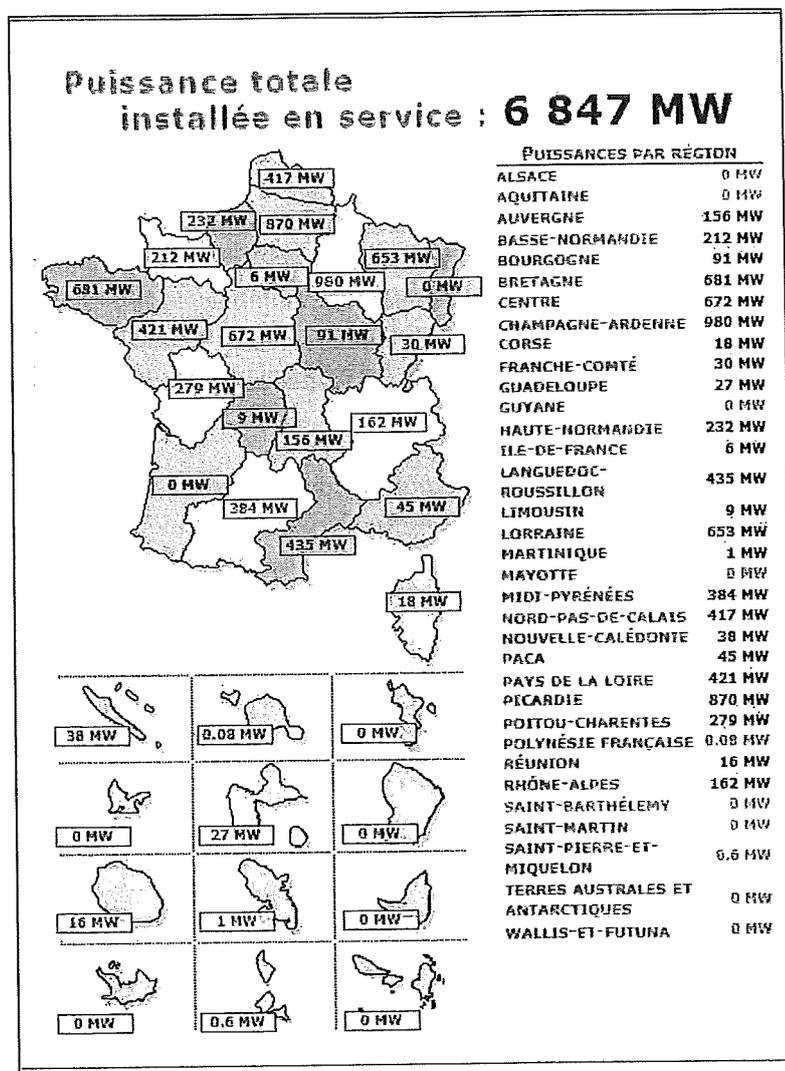


Rose des vents de Radinghem 1989-2000, sources Météo-France

que paradoxalement il y a peu de machines installées... et pas de projets de centrale off shore malgré le dossier déposé dans le cadre du 2ème appel d'offres.

La région a les contraintes d'un territoire densément peuplé et morcelé.

Le site de Fruges et Haute-Lys, le plus gros de France produit à lui seul plus de 50% de la puissance installée de la région. Dans le cadre de la ZDE en cours, c'est environ 50 machines de plus (de 2 à 3 MW) qui devraient s'ajouter en 2013.



Source : <http://www.suivi-eolien.com/>

Au niveau national l'éolien représente aujourd'hui 11 000 emplois avec un Chiffre d'affaire de plus de 2 milliards d'Euros/ans et 2,5% de la production française d'électricité. La situation est néanmoins préoccupante puisque la puissance installée a chuté de 30% entre 2010 et 2011 et 70% au premier trimestre 2012.

1.5 Grenelle 2 : les nouvelles obligations pour l'implantation des éoliennes

Après un véritable marathon législatif, le projet de loi portant engagement national pour l'environnement dit « Grenelle 2 » a été adopté, en première lecture à l'issue d'une procédure d'urgence, à l'Assemblée Nationale.

Ce projet de loi, comptant 250 articles, était porteur d'un volet particulièrement controversé relatif aux éoliennes.

En effet, le nouvel article 34 du projet de loi relatif à l'éolien crée un ensemble d'obligations à respecter pour construire de nouvelles éoliennes en France. Ce durcissement des conditions d'implantation des éoliennes a été qualifié par l'opposition de « renoncement » du Gouvernement sur l'écologie.

Les principaux amendements présentés par la Commission Ollier, ceux qui ont fait couler le plus d'encre, ont été adoptés. Les principales nouveautés relatives à la réglementation sur les éoliennes sont les suivantes :

- des **schémas régionaux de l'éolien** devront être créés. Ces derniers définiront sur les territoires les zones propices, les zones où il existe des gisements éoliens, les zones où l'acceptabilité est présente et, enfin, celles qui comportent des secteurs à préserver. Ces schémas seront réalisés par les Conseils Régionaux après consultation des Conseils Généraux et de tous les membres qui constituent le tissu économique et social d'un territoire. Une date butoir a été fixée au 31 décembre 2011 pour leur réalisation ;
- des **unités de production** devront être définies au sein des zones de développement de l'éolien et pour lesquelles un seuil minimal de cinq éoliennes par parc a été prévu, ceci afin de répondre à la problématique de l'intégration paysagère et pour lutter contre le mitage. Aussi, l'amendement présenté par la gauche qui prévoyait une dérogation à la règle des cinq mâts a été refusé par le Gouvernement ;
- un **seuil de distance minimum** entre les installations d'éoliennes et les habitations a été introduit. Désormais, toute installation éolienne devra se trouver au moins à 500 mètres des zones urbaines d'habitation (définies par les préfets dans les schémas régionaux) ;
- l'implantation des éoliennes sera également soumise au régime d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, les **ICPE**. Ce régime sera appliqué à son niveau le plus bas : le niveau déclaratif. Ainsi, toute personne qui souhaite mettre en service une installation soumise à déclaration doit avant tout adresser au Préfet du département un dossier de déclaration comportant un certain nombre d'informations techniques. Après vérification de la conformité du dossier, le Préfet délivre un récépissé de la déclaration avec le texte des prescriptions générales applicables à l'installation qui constituent les précautions minimales à respecter qui peuvent à tout moment être complétées. L'exploitation, sans déclaration préalable, d'une installation soumise à déclaration, rend passible l'exploitant d'une amende de 75 000 euros ;
- la cinquième obligation concerne le **démantèlement**. Lorsque l'exploitation est terminée, les paysages devront être restitués dans un état conforme. Il s'agit ici d'un point important dans la mesure où, la problématique du démantèlement des infrastructures a souvent été le parent pauvre des engagements pris. On peut à ce titre penser à ce qui se faisait au début du lancement du programme nucléaire français.

2 Analyse et interprétation du travail de terrain

Quelle méthodologie utiliser pour analyser les variations du prix du foncier et du bâti dans le périmètre proche des éoliennes : 2 possibilités s'offrent à nous, une utilisation d'une banque de données qui s'avère coûteuse et très imparfaite ou une série d'entretien grâce à un panel représentatif. C'est la méthodologie que nous avons retenue.

2.1 La non utilisation des bases de données notariales PERVAL

La société PERVAL située à Amiens est la référence pour les transactions immobilières réalisées par les notaires sur le territoire métropolitain depuis 1994 : plus de 7,5 millions de ventes ont été enregistrées.

Depuis peu Perval, en accord avec le notariat, peut répondre aux besoins exprimés par des organismes à vocation publique. Le taux de couverture de cette base de données est estimé entre 70 et 75% du volume total des transactions; c'est une base de données payantes.

De plus, les données sont fournies par commune et disponibles qu'à partir de 5 mutations minimum sans jamais avoir accès pour des raisons de confidentialité aux données individuelles.

Enfin Perval fournit des moyennes par zone d'étude et des moyennes départementales.

Aussi pour ces raisons et avec le conseil de l'agence d'urbanisme de St-Omer qui ne les utilise pas et travaille à la mise en place d'une nouvelle base de données, nous avons renoncé à l'utiliser.

Il est intéressant néanmoins de regarder l'usage qui en avait été fait pour l'étude de Mai 2010, ainsi que les mises en garde de l'époque. Cette étude n'avait pas utilisé la méthode des entretiens directs près des notaires.

2.2 Analyse et interprétation des entretiens

Comme prévu au cahier des charges nous avons réalisé plus de quarante entretiens :

- 10 avec les maires dont Monsieur Hilmoine Maire de Fruges et président de la Communauté de communes que j'ai rencontré au démarrage et avant de conclure l'étude. **Le compte-rendu de leurs entretiens est présenté en partie 3.**
- 10 notaires et agences immobilières que j'ai rencontrés ou contactés par des entretiens téléphoniques lorsque c'était des conditions que l'on m'imposait (notaires). Pour les agences, j'ai procédé sans demande de rendez-vous, en me faisant passer parfois comme un client afin d'obtenir les réponses plus spontanées et plus libres avec la personne se trouvant à l'accueil de l'agence. Le cadre d'une enquête formelle avec questionnaires m'a semblé trop contraignant pour ces personnes. Aussi je n'ai pas réalisé de résumés d'entretiens individuels mais une synthèse (**parties 2.2.1 et 2.2.2**)

- 7 avec des personnalités ou experts qui m'ont beaucoup servis pour réaliser ce document et que je reprends sous forme de synthèses lorsque cela porte un intérêt particulier pour l'étude
- 6 interlocuteurs types « café du commerce » que j'ai rencontré à la boulangerie, au restaurant, au café, avec qui j'ai discuté librement, approche plus sociologique et non structurée. Ils sont anonymes et intéressants.
- 10 riverains habitants à moins de 1KM dont 2 opposants qui acceptent de parler librement, sans anonymat et que l'on retrouve sous forme d'entretien individuel.

Soit 42 entretiens.

Tout cela ne constitue certes pas vraiment un panel exhaustif ni statistiquement représentatif. Il nous semble toutefois que la synthèse est assez fidèle de la vision du terrain sur la zone choisie. C'est aussi une image à un moment donné qui peut bien sûr changer, évoluer mais plutôt, nous le pensons dans le sens d'une acceptabilité plus grande hors minorité et cas particulier.

2.2.1 Synthèse des entretiens avec les notaires

Maitre Frédéric Mempont me reçoit dans ce qui est le seul cabinet notarial de Fruges et qui traite la plupart des affaires de ventes locations et successions des environs de Fruges.

Pour lui, il n'y a aucune ambiguïté possible, l'arrivée des éoliennes n'a pas eu d'impact notable sur la valeur des biens du territoire, qu'il soit foncier ou agricole.

Il ne connaît pas de cas où des vendeurs se seraient plaint d'une décote par rapport à la valeur estimée d'un bien ou d'un acheteur utilisant l'argument de proximité d'éoliennes pour négocier à la baisse. Bien sûr il faut resituer cela dans un contexte de marché où depuis 5ans en France et en particulier dans la Région, hors agglomération Lilloise, les prix ont plutôt été à la baisse.

Ici dans un contexte de stabilisation des populations, le marché de la résidence secondaire a fléchi en particulier avec les clients anglais qui achètent moins et qui revendent même leur bien en raison de « la crise ». Ce phénomène est bien sûr à prendre en compte. De même la situation d'Arques International qui a vu ses effectifs fondre ces dernières années (de 10 000 salariés à 3 000 aujourd'hui environ...) Ces travailleurs habitaient parfois dans un rayon de 50 KM de l'usine avec une recherche «de petite maison à la campagne » là où le foncier n'est pas cher...

Les récentes hausses des prix du carburant avec un prix du super autour de 1,6€ révolutionnent aussi lentement les comportements. Phénomène qui tend à s'aggraver...

C'est pourquoi il faut être prudent dans les commentaires et l'analyse. Sur le terrain, on constate que malgré un certain vieillissement, il n'y a pas de fuite des populations. Comme partout, des départs de jeunes diplômés, mais l'envie pour ceux qui peuvent de rester dans la partie la plus attractive du canton (Fruges et proximité) et en construisant des maisons sur de petits terrains à bâtir de 6 à 800 m². On peut donc dire sur ce point que la nouvelle attractivité des centralités, liée aux équipements sociaux, de soins et pour personnes âgées sauvent ce territoire. Et il n'est pas inutile de rappeler qu'elles se font en grande partie... grâce à l'argent des éoliennes.

Cette analyse de **Maitre Mompont**, sera en grande partie partagée par les autres notaires. Le vrai problème aujourd'hui est la rareté des terrains à bâtir disponible et la disparité importante des prix d'un village à l'autre;(Voir révision du PLUI...)

Maitre Caroline Vambatten n'est là que depuis 1 an, dans le secteur est du canton. Arrivée depuis peu, elle n'a réalisé que peu de vente mais elle insiste sur la valeur nouvelle prise par les terres agricoles qui pousse aujourd'hui les propriétaires à demander d'accueillir des machines car dans la répartition financière ce sont eux les grands bénéficiaires!! Pour les exploitants des facteurs plus complexes entrent en compte.

Maitre Danel Martin n'est pas, à titre personnel, très favorable aux éoliennes pour des raisons esthétiques. Elle pense que pour le tourisme cela n'est pas bon et n'incite pas les recherches de résidences secondaires. Elle ne constate pas toutefois de baisses significatives car « les gens qui choisissent de venir ici savent qu'il y a des éoliennes et les acceptent ». Elle pense qu'un phénomène de saturation se produira si de nouvelles machines sont installées.

Maitres Outtier et Sbordzakarian ne m'accordent que très peu de temps m'indiquant qu'ils ne réalisent que très peu de transactions sur ce secteur mais qu'ils n'ont pas noté de variation de valeur des biens.

2.2.2 Synthèse des entretiens réalisés avec les agences immobilières de Fruges et environs

Ces entretiens sous forme de discussions ouvertes non directives se sont déroulés sans prise de rendez-vous, avec le vendeur présent à l'agence. Il n'y a qu'une agence à Fruges, au milieu de la place. Beaucoup des transactions des biens en vente ou location se réalisent ici...

Dans un marché plutôt morose on m'indique de suite qu'on ne note pas de changement significatif sur le secteur, même à Coupelle Vieille où l'on trouve pourtant la plus forte concentration d'éoliennes. Dans ce cas précis la proximité des équipements publics, des écoles et des commerces de Fruges gardent ce secteur attractif et le petit lotissement s'est très bien vendu. Il existe même pas mal de demande de petites maisons...

Inversement, la demande est faible vers l'est de la CC: Raimboval, Herly, Créqui, Torcy, petits villages sans commerce dans des zones certes touristiques des 7 vallées mais « un peu loin de tout ». Les biens sont souvent des maisons vieilles, mal isolées thermiquement, nécessitant des restaurations importantes ; achetées par le passé en résidence secondaires ou jeunes retraité, cette cible n'existe plus maintenant. La présence d'éolienne a très peu d'impact.

On a conscience que sans la dynamique apportée par les éoliennes, le secteur aurait beaucoup plus souffert... Tout cela a fait bouger l'économie et les gens le sentent.

Si l'on compare avec le secteur d'Héssin, la quasi absence d'éolienne n'inverse pas la tendance des prix de vente et « Fruges se porte plutôt mieux »

Pour les autres agences rencontrées, même constat avec quelques nuances sur des biens très spécifiques et cas particulier. On me confirme bien que ce secteur n'est pas impacté par l'arrivée des éoliennes. On ne signale pas d'acheteurs refusant un bien à cause de leur présence.

Tout cela fait parti du paysage maintenant...

2.2.3 Synthèse des entretiens réalisés avec des « relais d'opinion du territoire »

Méthodologie

Rencontrés au hasard de mes déplacements, un certain nombre « d'acteurs du territoire », cafetiers (en voie de disparition), commerçants, agriculteurs, m'ont permis une discussion à bâtons rompus sur les éoliennes. S'ils ne sont le plus souvent pas des riverains immédiats des machines ils sont intéressés par le développement du territoire, économique et touristique...

Amenés à croiser les habitants, ils sont des relais d'opinion et à ce titre leur regard est intéressant.

Réalisés sous forme de discussions « du café du commerce », je ne leur ai pas proposé le cadre formel de l'étude et je souhaite conserver leur anonymat.

Quelle perception?

Personne ne se présente comme anti-éolien même s'il se dit que pour certains riverains cela « ne doit pas être facile ».

On trouve qu'il y a beaucoup de machines et trop regroupées, sans bien comprendre la logique d'installation sur une commune plutôt qu'une autre.

On ne sait pas bien qui décide et encore moins combien cela produit.

On se dit que cela profite bien à certains, notamment les propriétaires fonciers mais « c'est tant mieux pour eux ».

Malgré l'information officielle, comme dans le mensuel « vent nouveau » de la communauté de communes, on trouve qu'on n'a pas vraiment l'information ou alors plutôt celle des opposants par la presse locale.

Tous pensent que c'est bon pour le développement et l'image du territoire. On commence à voir les réalisations qui ont été possibles grâce à l'argent des éoliennes mais « tout va à Fruges » disent certains...

On ne pense pas que l'implantation de machines ait un impact sur le développement touristique, en tout cas ils ne l'ont pas noté. Cela ne devrait pas en avoir beaucoup plus à l'avenir.

On considère que maintenant les éoliennes font partie du paysage, de l'identité. Pas de remarques négatives sur le clignotement la nuit.

Les avis sont partagés sur l'intérêt d'en accueillir de nouvelles mais l'on trouve que chacun devrait prendre sa part. On sait pourtant que beaucoup d'exploitants agricoles sont maintenant très favorables et qu'il n'y a quasiment plus d'opposants.

Difficile pourtant de comprendre les ZDE (Ostwind prospecte activement sur le terrain!) ni la longueur des procédures.

L'actualité après les élections (ce dossier n'a pas du tout été central) où le maire de Fruges, suppléant a fait un score de + de 70% des voix dans sa commune de Fruges, c'est l'abattoir communautaire qui de près ou de loin touche beaucoup de personnes ici. L'argent des éoliennes sera-t-il la clé du nouveau projet?

En conclusion une perception positive pour un territoire perçu en difficulté et où l'éolien, ou plutôt l'argent de l'éolien est une vraie opportunité. En effet aucune fois la discussion n'a porté sur l'intérêt des ENR sur le changement climatique...

2.2.4 Synthèse des entretiens réalisés avec les riverains

Comme le prévoit le cahier des charges de l'étude, nous avons choisi des personnes à interroger de façon non directive « au hasard ». Entendons-nous sur ce terme : nous souhaitons avoir l'avis individuel de riverains vivant le plus près des machines, soit 600 voire même 500m parfois. Pour cela nous avons, plutôt que de nous disperser, retenu 2 communes aux caractéristiques très différentes mais où les habitations sont proches des éoliennes... Le nombre d'entretiens réalisés dans l'anonymat et sans recherche « d'un panel » ne permet pas à cet échantillon d'être représentatif statistiquement, ni de dégager des pourcentages. Il contribue néanmoins pour ces 2 villages et ces 2 situations différentes, à mieux comprendre les attitudes et comportements des gens du terrain qui vivent au quotidien la proximité de l'éolien sans l'avoir choisie ou en tirer un quelconque bénéfice.

Coupelle-Vieille qui est comme nous l'avons vu un village très attractif. C'est aussi le plus spectaculaire sans doute quand on le traverse en raison de la densité et de la proximité des éoliennes (qui sont paradoxalement parfois celles de Fruges).

Nous avons choisi le centre bourg ancien et des écarts comme la rue Wailly où quelques belles maisons s'alignent à proximité des éoliennes. Dans cette rue nous avons choisi de rencontrer Monsieur Taillez Claude, présenté par le maire comme un opposant modéré (voir annexe) et des personnes, femmes ou hommes devant leur habitation en garantissant l'anonymat.

Il est intéressant de noter que si monsieur Taillez parle en son nom personnel, il laisse entendre qu'un certain nombre de personnes partagent son point de vue mais n'osent pas dire publiquement parce que dans un village il n'est pas bon d'être « contre le maire ».

Mais nous pensons que la position de chacun est en fait très individuelle par l'histoire de chacun et sa place dans le village (agriculteur, retraité, résident secondaire...).

Entre le NIMBY : « Je suis plutôt favorable aux éoliennes mais chez nous, elles sont vraiment trop près des habitations », la résignation, le fatalisme : « de toute façon elles sont là, on ne peut plus rien y faire » jusqu'à un bon sens teinté de réalisme « on est en campagne mais il faut bien accepter quelques nuisances, il y avait déjà une ligne Haute tension qui traversait le village... »

C'est plus en fait les gens venus de la ville pour choisir un cadre de vie idéalisé en « image d'Epinal » plutôt que les locaux qui sont les plus critiques. On retrouve le même phénomène pour les enquêtes publiques d'épandage de lisiers...). Les gens ont le sentiment d'être dérangés dans leur tranquillité. Ce qui est vrai en fait, il faut bien le reconnaître.

Il y a de façon constante, souvent à la fin de la discussion, cette question, comme pour être rassuré : « Est ce que cela ne va pas faire perdre de la valeur à notre maison ». Ce questionnement plutôt comme

une peur, une crainte: « On » nous a dit que... En fait ce n'est pas corrélé avec des situations concrètes de vente mauvaises.

Ce n'est pas tant la vue ou la proximité des aérogénérateurs qui pose problème, mais le bruit. Au delà des mesures par sonomètre et du nombre de décibels, c'est le fond sonore, sa constance... qui provoque l'agacement, la gêne et l'envie de protester. De fait cet argument est incontestable. Même si parfois l'éolienne a moins d'effet sonore sous la machine qu'à quelques centaines de mètres (et bien sûr plus sous vent dominant), le bruit de l'air frappé par les pales s'entend, de même les rafales ou les redémarrages... c'est mesurable.

S'ajoute là un facteur psychologique que nous ne développerons pas ici : la perception négative d'un bruit. Pour ceux qui sont devenu allergiques, il y a quelque chose d'obsessionnel, d'insupportable qui devient réellement de la souffrance. C'est de l'ordre de la nostalgie perdue... C'était mieux avant. Et cela est renforcé par l'idée de ne pas avoir été prévenu, entendu, respecté : le promoteur, le maire, l'état... Monsieur Taillez insiste d'ailleurs sur ce technicien d'Ostwind, désormais parti, « qui lui l'écoutait, était disponible, essayait de nous comprendre de trouver des solutions ».

On sait qu'il n'existe face à cette situation de solutions miracles : un rideau d'arbre ne diminue le bruit de fond que d'un décibel. Le double vitrage résout essentiellement la problématique intérieure et encore pas totalement. Il était intéressant pour nous d'entendre que pour certains la réponse est plutôt « avec le temps on ne les entend plus, on s'habitue ». Pourtant les machines s'entendent, c'est un fait incontestable. Il ne nous appartient pas de donner ici des solutions mais on peut affirmer que dans beaucoup de cas 600m est trop proche des habitations. Le ressenti est d'autant plus mal vécu qu'il n'y a pas de compensation (financière ?) : les riverains ne perçoivent rien de l'argent des éoliennes, n'entrent pas dans le partage, n'ont aucune compensation financière... Alors pourquoi seraient-ils favorables ?

Ruisseauville. Ici le contexte est totalement différent. Les propriétaires de la dizaine de maisons neuves alignées avec, face à elles, au nord, les éoliennes à quelques centaines de mètres ont choisi d'habiter là pour différentes raisons : attractivité du village avec la proximité de l'association « A petit pas » dynamique qui propose de nombreuses activités surtout équestres, prix du terrain très bas (22 euros le m²)... Les éoliennes étaient déjà construites. Situées entre 800 et 1000 m, on m'indique qu'on ne les entend pas ou alors très légèrement la nuit sans que cela soit perçu comme gêne. On a choisi d'habiter ici pour différentes raisons mais en sachant qu'il n'y a pas de pollutions sonores.

On le voit, la démarche n'est pas la même. On a fait un choix, on l'assume Les machines font partie du paysage et surtout le vent dominant ne vient pas dans le sens des habitations... Nous sommes là dans un cas beaucoup plus favorable d'acceptation de l'éolien. La légère gêne occasionnée est considérée comme acceptable, il n'y a pas d'inutiles débats sur l'esthétique des éoliennes. On est dans le domaine du rationnel avec ce regret pour certains : des mats qui clignotent la nuit. Personne parmi les nouveaux arrivants n'a planté d'arbres pour cacher les éoliennes au loin.

On mesure aussi que pour certaines personnes assez sensibles à l'écologie, accepter les éoliennes est un acte militant, c'est faire un pas pour l'arrêt du nucléaire, c'est poser le problème des circuits courts et des productions locales. C'est quelque part resituer l'intérêt public avant l'intérêt privé.

On constate bien que psychologiquement, le regard porté sur l'objet conditionne la valeur qu'on lui attribue.

Synthèse : Le bruit est réel pour les habitations à proximité des éoliennes (600m). Quand il est subi plutôt que choisi, il peut être perçu comme inacceptable et injuste, surtout si la concertation a été mal faite. Un certain nombre d'éléments psychologiques interviennent alors amenant certains riverains à un statut d'opposant anti-éolien.

3 Synthèse des entretiens avec les élus

3.1 Contexte historique et géo-politique

C'est un fait incontestable : c'est bien la communauté de commune qui a porté depuis les premières réflexions en 2001 un projet ambitieux, cohérent, équitable de développement éolien, avec une vraie vision prospective et à long terme. Il a été initié par le président et maire de Fruges, Monsieur Hilmoine, qui a assumé un portage politique fort, cela dans un contexte plus large géographiquement, où tout l'arrondissement de Saint-Omer réfléchissait aux possibilités d'un développement de l'énergie éolienne.

Dans un contexte d'une qualité de vent relativement moyenne (voir la cartographie réalisée par Espace éolien développement) l'agence d'urbanisme et de développement de Saint-Omer a réalisé dès 2000 un schéma de développement assez complet présentant atouts et contrainte des sites ; nous joignons en annexe la partie cartographique ; le reste du document est téléchargeable.

Même si ces documents s'arrêtent à la limite du territoire que nous étudions, on réalise bien la complexité du champ à étudier pour choisir et répartir les éoliennes sur l'ensemble de l'intercommunalité puisqu'il faut à tous les critères techniques ajouter « le champ du politique », les sensibilités de territoire notamment l'opposition locale des anti-éoliens et les accroches de territoire avec les voisins parfois non favorables à l'éolien...

C'est ce qu'à réussi à faire cette petite intercommunalité récente avec peu de moyens et beaucoup d'enthousiasme et de persévérance.

Sur ce petit territoire de moins de 8000 habitats lié traditionnellement à l'agriculture et l'élevage, l'approche production locale d'énergie est un peu une révolution. L'énergie est avant tout une problématique d'état ou alors des gros opérateurs historiques : EDF/GDF. Depuis les fossiles et notamment le charbon dans notre région, on est plus dans un contexte de consommation que de production. Quant à l'énergie éolienne elle est plutôt perçue comme une histoire « d'écolo » que comme un projet économique créateur d'emplois et de richesses...

On cultive plus l'image un peu traditionnelle d'un tourisme vert, tranquille, de petite randonnée ou de pêche complété par l'accueil l'été de quelques séjours en résidence secondaire, mais pas de quoi faire vivre les hôtels et commerces locaux... Alors, pensez donc, l'arrivée de 128 machines de 80m de haut pour produire de l'électricité par un promoteur privé ! Et bien sûr l'arrivée de moyens financier par la taxe professionnelle (ex-). Tout cela fait réagir, inquiète. Comme chaque fois, ce qui est nouveau dérange, fait peur.

Quel autre territoire de France aurait pu réaliser un projet pareil ?

Il ne nous revient pas de faire l'apologie des acteurs qui l'ont rendu possible ni un historique détaillé ou même un analyse sociologique, je dirait presque ethnologique de ce qui s'est passé en une dizaine d'années mais de reprendre quelques points clés qui sont apparus lors de ces 10 entretiens et nous aide à comprendre « la réussite » au moins économique des éoliennes de Fruges.

L'expérience de cette première tranche de 70 éoliennes servira pour la tranche des nouvelles machines demandées où certaines petites erreurs ne se feront plus, par exemple la trop grande proximité. «600m ce n'est pas assez ! »

3.2 L'intérêt financier

C'est l'intérêt financier qui a décidé les élus à faire le choix de l'éolien au niveau communal et intercommunal. Pour ces petites communes de 100 à 400 habitants, les budgets municipaux sont tous petits, juste assez pour entretenir la voirie communale. De vieilles mairies, avec des secrétariats à temps partiels, peu ou pas de services à la population, une population qui stagne et vieillit... Depuis 10 ans, 2 dossiers sont prioritaires, portés par l'état ; ils se négocient sur plusieurs années :

- La fermeture des classes et des écoles pour aller vers des regroupements intercommunaux (PRI) et des ramassages scolaires...
- Les remembrements agricoles, vaste chantier, long, sensible et impopulaire qui s'étale sur plusieurs années, faisant surtout des mécontents.

Alors, même s'il y a sur le terrain ici ou là quelques entreprises artisanales historiques (BTP, restauration d'engins agricoles, engrais, métiers du bâtiment...), quel développement économique demain alors que déjà on parle de premiers licenciements à la cristallerie d'Arques, leader mondial du verre et du cristal, plus gros employeur du Nord Pas de Calais ?

Quand les premiers cabinets d'études éoliens commencent à démarcher les maires et les agriculteurs, au cas par cas promettant plus encore que les taxes sur les pylônes Haute Tension d'EDF, on réfléchit sérieusement... L'on commence à se dire : « mais, nous sommes potentiellement riches ! » En parallèle, les premières rumeurs et oppositions naissent « pas question de toucher à nos paysages !! » Sans services techniques dans les mairies, sans juriste ou conseillers fiscaux, c'est rassurant de se tourner vers l'intercommunalité qui vient justement de prendre la compétence économique...

3.3 Que mettre en commun dans une petite intercommunalité rurale de 8000 habitants ?

Grand chantier porté par les préfets pour résoudre le problème des 36000 communes en France, cette recomposition des territoires géographiques reposait sur une cohérence territoriale, un périmètre suffisant, une acceptation politique, et une taille minimum, portés aujourd'hui à une autre dimension, des compétences obligatoires (ordures ménagères assainissement, voiries) et/ou optionnelles.

Le développement économique n'est pas la plus aisée puisqu'elle conditionne le partage des recettes professionnelles. Comment partager l'argent de l'éolien pour qu'il profite à tous même ceux qui n'accueille pas de machines ? C'était la clé de la réussite du plan éolien :

- **En amont** : comment s'y retrouver dans cette jungle juridique et administrative : textes de loi, Plans et schémas régionaux, documents d'urbanisme, rôle de l'ADEME, des services de l'Etat, tarifs d'achat, ZDE, complexité des dossiers d'autorisation, d'étude d'impact, mais aussi : rôle des monteurs de projets, des investisseurs, des constructeurs, des cabinets d'étude... Seule la communauté pouvait porter cela en assurant la cohérence.
- **Pendant** la phase de sensibilisation, d'information par des relais comme le journal communautaire, les réunions publiques d'information... Tout cela avec une volonté de

transparence dans un contexte partagé sur tout le territoire d'une stratégie économique et touristique... Que pourrait faire une petite mairie isolée ?

- **Aujourd'hui**, en réalisant pour tous des équipements de qualité répondant à une vraie politique sociale, de l'enfance aux personnes âgées en passant par la solidarité et la santé. En essayant d'expliquer que c'est l'argent des éoliennes qui a permis la réalisation de ces équipements, ces services à la population et ces emplois induits ayant souvent été attribués à des locaux.

Au long de ces rencontres et ces entretiens j'ai été touché par la disponibilité des maires, leur envie de bien faire, la connaissance réelle qu'ils avaient acquis de ces dossiers, et au sens noble du terme la compétence. Nous étions loin m'a-t-il semblé du « jeu politique » pour aller à l'essentiel : aider la commune et le territoire dans un monde où, ils le savent, ils n'ont plus vraiment de pouvoir.

C'est leur grand mérite d'avoir compris et osé l'intercommunalité.

3.4 L'intérêt écologique face aux habitants et militants.

C'est un terme que je n'ai entendu qu'une fois cité spontanément... L'argument écologique est présenté pourtant dans un certain nombre de documents :

- en nombre de tonnes de CO2 évité
- en nombre d'équivalent/ménage pour les besoins en électricité
- en part du pourcentage ENR dans le bilan Régional.

En fait pour les élus, ce n'est jamais un argument qui pèse face aux anti-éoliens organisés au niveau national grâce au travail « souterrain » de l'association « vent de colère » qui fustige le coût du KW/h produit, le fait que les éoliennes ne sont pas françaises et surtout la dimension monstrueuse des machines et les paysages dénaturés.

Les « écologistes » associatifs parfois (jamais les « verts ») eux-mêmes combattent les projets « small is beautiful » « oui aux ENR mais pas ici ».

Les défenseurs de l'environnement, des paysages et du patrimoine (services de l'état ou association) ont d'ailleurs fait bloquer plusieurs dizaines de machines : présence de chauves-souris, périmètre étendu d'installations classées au titre du patrimoine bâti (ici les églises et chapelles), zones naturelles sensibles...

Au croisement de tous les intérêts écologiques souvent contradictoires les arbitrages se font toujours CONTRE les éoliennes.

On peut affirmer que sans les « compensations financières », il n'y aurait pas de gros éolien à Fruges et peut-être en France car on retrouve la même problématique partout, en Picardie, en Aveyron... Ce n'est pas un hasard s'il n'y a pas d'éoliennes en Gironde ou en Alsace, territoires potentiellement riches (voir carte d'installation éoliennes).

3.5 Y a-t-il perte de la valeur des biens autour des éoliennes ?

NON, la réponse est catégorique pour tous.

Les maires connaissent chaque bien, chaque terre, chaque vente, personne mieux qu'eux ne peut apporter réponse à cette question...

Il y a certes la peur avant, mais ici, 5 ans après la mise en fonctionnement, comme pour le parc de la Lys il y a près de 10ans, on ne connaît pas d'exemple qui montrerait une vente ratée où une baisse sensible du prix, comme cela a pu être le cas près de ligne Haute tension, porcherie industrielle ou proximité de ligne TGV.

On a vu par ailleurs qu'il faut être extrêmement vigilant sur l'élasticité de la valeur d'un bien selon la conjoncture et ce qui relève de l'attractivité du territoire...

Il y a bien sûr ce que peuvent dire certaines agences immobilières avant l'arrivée des machines, mais ces agences ne sont pas expertes et surtout pas neutres car payées à la commission sur la valeur des biens vendus.

Les résumés d'entretiens montrent bien que le problème de ces communes est d'obtenir de nouveaux terrains constructibles au titre du nouveau Plan local d'urbanisme intercommunal, car c'est la rareté qui provoque les variations des prix du foncier (qui va du simple au double selon les communes). Il influence fortement sur l'attractivité des biens par commune. La position officielle qui structure la cohérence de ce document (PLUI) est d'éviter le mitage, le saupoudrage de lotissements et constructions neuves, à la fois pour éviter de consommer de nouvelles terres agricoles et d'étendre les divers réseaux très coûteux.

Si l'intérêt public de cette logique d'aménagement est évidente, elle ne fait pas l'affaire des maires ruraux qui eux sont sollicités (c'est le cas ici par des familles pour réaliser le rêve français : « une petite maison à la campagne avec 800 m² de terrain, un chien un barbecue »).

Accueillir de nouvelles familles, c'est aussi lutter contre la suppression des classes scolaires, faire vivre les derniers commerces quand ils existent encore, faire vivre les villages... Cette approche en terme d'offre et de demande est trop souvent oubliée dans la valeur réelle des biens. Ce qui est rare est cher, voir l'exemple de Coupelle Vieille. On achèterait et l'on construirait donc beaucoup plus si il y avait plus de terrain disponibles : les vieilles maisons sont en effet moins attractives car situées souvent en cœur de village et nécessitant des travaux importants de mise aux normes et d'efficacité énergétique...

Fruges et le rayon des villages à 5 KM sont aujourd'hui attractifs et voient leur population augmenter (+ 2% par an environ)

3.6 Les éoliennes ont-elles joué un élément positif pour l'image ou l'attractivité du territoire ?

3.6.1 L'attractivité économique

Pour les maires, difficile de répondre à cette question. Qu'en serait il en effet de ce canton aujourd'hui sans l'arrivée des éoliennes? Il est évident que de l'argent a été injecté dans l'économie locale à l'occasion des études des travaux, aujourd'hui du fonctionnement et de la maintenance. Cet argent qui revient aux communes, à l'intercommunalité, aux propriétaires et aux exploitants agricoles.

Cette « manne » annuelle est pérenne sur au moins 20 ans. On peut même penser qu'ensuite de nouvelles machines plus puissantes (3Mégawatts), plus performantes viendront les remplacer, profitant des autorisations et de l'acceptation de la population, des réseaux, voire des fondations.

Les éoliennes permettent aussi l'arrivée du nouveau poste source de RTE, son investissement de 27 millions d'Euros, sa Taxe professionnelle et son potentiel pour accueillir demain des nouvelles éoliennes ou d'autres entreprises consommatrices ou productrices d'électricité... C'est un atout qu'il ne faut pas sous-estimer.

Au titre de la notoriété en temps que plus gros pôle français de production éolienne, de nombreux reportages ont parlé de Fruges, les télévisions, la presse sont venues, ce qui aura apporté plus que bien les campagnes de communication. Ce n'est pas un hasard si l'emblème même, le logo de l'intercommunalité est composé d'éoliennes...

Bien sur, l'image d'un territoire ne peut changer du tout au tout. Ce tout petit canton rural doit avoir des ambitions raisonnables, la crise est là, ici et ailleurs. Le fait d'avoir un taux de chômage inférieur à sa Région, une démographie avec un solde positif, de même que celui de la création d'emplois sont de bons indicateurs.

Le fait que monsieur Hilmoine, comme suppléant aux législatives, ait réalisé dans sa ville plus de 60% des voix, semble cautionner sa politique (en tout cas sa cote de popularité) auprès de sa population : territoire stable, reconnaissance locale vont inciter à continuer.

Si le terme qui revient souvent dans les entretiens est « les éoliennes font aujourd'hui partie du paysage », c'est bien d'une nouvelle identité dont on parle : le pari à ce niveau là est gagné. L'autre, celui de la diversité en montrant que les éoliennes cohabitent parfaitement avec l'élevage, l'agriculture, le tourisme, les PME du développement durable, la qualité de vie... est le défi en cours.

Les choix actuels sur la pérennisation de l'abattoir et le soutien à la filière viande en temps que circuit court, s'il est accompagné par du financement du Conseil Régional, pourrait être la récompense d'un pays qui apporte aujourd'hui à cette Région son quota d'énergie éolienne...

Cette étude, qui aura permis de montrer que l'éolien ne fait pas perdre la valeur des sols et des biens, contribuera aussi à une image positive du territoire que le maire pourra valoriser localement mais aussi nationalement.

Le nom de Fruges sera associé à des valeurs positives ce qui est à moyen ou long terme toujours un élément d'attractivité.

3.6.2 L'attractivité touristique

On s'est sûrement avancé un peu vite en faisant croire que l'arrivée des éoliennes serait un élément attractif en termes touristique... Passée la première curiosité lors de l'arrivée des premières machines, celles-ci maintenant banalisées dans le paysage ici et partout ne font plus s'arrêter les automobiles pour faire des photos ou déplacer des touristes.

Enerlya, à Fauquembergues, se voulait être l'emblème de cette ambition, fonctionne doucement et recherche déjà un second souffle. Son nombre d'entrées n'est pas à la hauteur des espérances, surtout si l'on ne compte pas les scolaires... Son coût de fonctionnement à terme obligera à terme sans doute à se poser des questions... La CC de Fruges, qui dès l'origine avait le même projet, se félicite discrètement que cet équipement ne lui appartienne pas, ce qui lui permet d'investir dans de nouveaux projets plus originaux et porteurs...

Les chemins de la pierre, inaugurés en 2011, de l'eau, du bois en cours de réalisation seront répartis sur tout le territoire et profitent à tous les villages dans un cadre de tourisme rural mais ouvert à de nouveaux moyens technologiquement très avancés. En s'inscrivant dans un programme européen (ARTIC) on pense utiliser bientôt des audio guides en plusieurs langues pour des visites en vélo par exemple... C'est surtout une mise en valeur de savoir-faire traditionnels, et pourquoi pas des savoir-faire de demain.

Ouverts à tous les types de randonnées (à cheval, en voiture, en vélos...), ces randonnées complètent les chemins du vent, simples randonnées pédestres qui profitent de la remise en état des chemins de petites randonnées. Ils existent dans la plupart des villages du canton et sont regroupés maintenant dans des guides distribués dans les offices du tourisme.

Les projets de chemins du vent jalonnés d'œuvres d'artistes contemporains n'ont pas vu le jour et on peut les considérer comme abandonnés. Un projet de cette ambition à besoin de mécènes et d'un portage fort, ce qui n'a sans doute pas été le cas...

Au final, on peut dire que le tourisme existant continue doucement, dans le cadre d'un tourisme vert pour lequel nous ne disposons pas de statistiques ou chiffres fiables, le complément apporté par les nouveaux choix n'est pas encore mesurables.

On peut citer encore la réussite du Trail lancé il y a quelques années qui surfe en ce moment sur la réussite et la mode de ce loisir. Il a lieu le 1er WE de Juin et accueille plusieurs centaines de participants. Il montre surtout l'importance de s'adapter aux nouvelles formes de loisirs. C'est sans doute la réactivité d'un territoire qui lui permet de se positionner en terme touristique. Les gîtes dans les arbres ou endroits insolites, l'acro-branches sont d'autres réussites récentes du tourisme vert.

A noter que ces projets sont le plus souvent des initiatives privées, qui ne peuvent dépendre de politiques publiques, mais peuvent être encouragées voire accompagnées financièrement.

3.7 Y a-t-il saturation d'éoliennes sur le territoire où de la place dans le cadre de la nouvelle ZDE (zone de développement éolien) ?

La vision des maires sur ce point varie d'une commune à l'autre pour des raisons assez logiques d'ailleurs :

- certains estiment en avoir assez déjà ;
- certains n'en ont pas et en voudraient ;
- certains poussés par des propriétaires agricoles veulent profiter de l'aubaine ;
- certains ont peu de territoire disponibles et de chances d'être dans la ZDE.

Mais bon an mal an il y a de vraies opportunités, après arbitrage, d'accueillir une quarantaine d'éoliennes, ce qui reviendrait en fait au chiffre initial de 130 éoliennes.

La réalisation par RTE, à Coupelle Neuve d'un nouveau poste source identifié dès le départ par Ostwind comme indispensable pour recevoir la production des 128 machines semble aller dans ce sens...

De fait, dans un contexte plus large nous sommes encore loin des 20% d'énergie renouvelable produit sur le territoire national, ce qui reste l'engagement de l'état français... Cela incitera sans doute le Préfet et ses services à soutenir ces nouveaux projets car au niveau national beaucoup d'endroits restent fermement opposés à l'éolien même dans les cantons voisins...

Pour cela on peut rappeler tout d'abord qu'au titre du droit on pourrait tout à fait installer des éoliennes sans ZDE. Ce processus assez lourd permet en fait de garantir un tarif d'achat spécifique qui garanti un temps de retour raisonnable pour l'investisseur.

On rappelle également qu'au titre du Grenelle II et pour éviter l'émiettement sur le territoire, il ne peut y avoir d'installation pour moins de 5MW : c'est une contrainte nouvelle plus contraignante qu'il n'y paraît. En effet sur un site favorable il n'y a pas toujours la place pour 5 mats, ou alors il faut composer avec le territoire voisin (autre commune, autre intercommunalité...)

On peut penser raisonnablement que d'autres machines seront autorisées par la préfecture dès cette année. Commence alors le délai légal prévu par le tribunal administratif pour d'éventuels opposants. Hors quelques zones remplies, il y a place encore pour quelques machines. Nous avons vu toutefois que pour éviter des réactions pour nuisance sonores des futurs riverains, la distance minimum de 500m doit rester l'exception et non la règle, c'est sûrement le point noir de la première vague d'installation.

4 Synthèse générale, enseignements et conclusion

Cette étude, qui a limité son périmètre à 1 seul canton mais 25 communes, le territoire de la communauté de communes de Fruges, est rassurante mais surprenante tout à la fois car elle va à l'encontre de certains lieux communs : les éoliennes ne font pas baisser la valeur des biens sur un territoire ; en tout cas sur l'exemple de Fruges.

A cette affirmation nous poserons quelques réserves et limites indispensables à ceux qui voudraient généraliser et l'imposer comme une Vérité définitive valable partout et dans tous les cas.

- Fruges est un territoire rural, modeste, avec des communes assez pauvres et un vent moyen. Les ressources financières importantes et inespérées procurées par l'éolien ont été réparties équitablement entre les communes grâce à une politique économique intelligente de la communauté de communes qui porte le projet et la stratégie. C'est un pays de stabilité politique.
- Sur le terrain tous les acteurs économiques et les maires ont été solidaires et unis, ce qui a apporté beaucoup de cohérence face aux quelques opposants. Ceux-ci, très minoritaires et désunis, n'ont pas réussi à discréditer le projet. Aujourd'hui ils ont disparu, ou bien n'interviennent plus. Certains même sont devenus favorables...
- Les machines font aujourd'hui partie du paysage malgré une densité importante dans certains secteurs comme à Coupelle Vieille. Elles clignotent la nuit, ce que certains appellent guirlandes de Noël, mais très peu s'en plaignent.
- L'argent des éoliennes est utilisé par la communauté de communes pour une politique sociale de santé et de solidarité que les habitants comprennent et apprécient. C'est un projet économique et touristique qui s'est élaboré depuis le début et qui se poursuit grâce à la pérennité des entrées financières.
- Comme partout le NIMBY existe et a existé. Pour ceux qui habitent à 500 à 600m d'une machine il y a gêne sonore (je n'utilise pas, volontairement, le mot nuisance) Quelques personnes s'en plaignent (voir entretien). C'est probablement le gros point de vigilance à avoir lors des choix d'installation... Il y a très peu de résidences secondaires ou de biens de grandes valeurs. Ce contexte aurait pu être défavorable.
- Dans un marché foncier stable où il y a peu de terrains constructibles, les biens trouvent acquéreurs, surtout les terrains à bâtir. Les terres agricoles où sont implantées des éoliennes ont pris de la valeur. Le marché locatif est très faible et ne connaît pas d'incidence. Les vieilles maisons de village en mauvais état ont du mal à trouver preneurs, éoliennes ou pas.
- L'arrivée des éoliennes n'a pas été, contrairement à ce que prévoyaient certains, un facteur de dynamisme touristique. Les éoliennes sont banalisées maintenant. Toutefois, l'argent des éoliennes permet de mettre en place des circuits de mise en valeur du patrimoine ce qui semble un bon créneau.
- L'image du territoire a évolué favorablement, l'éolien étant perçu comme moderne et de haute technologie, il change progressivement l'image du territoire.

5 Annexes

5.1 Annexe 1 : Diverses cartes tirées de l'élaboration du schéma territorial éolien du Syndicat Mixte Lys Audomarois



SYNDICAT MIXTE LYS-AUDOMAROIS

Document provisoire - février 2007
LPB AF 06 06 167

ELABORATION DU SCHEMA TERRITORIAL EOLIEN

PHASE 1 - ANALYSE GLOBALE ET SYNTHESE DES DONNEES

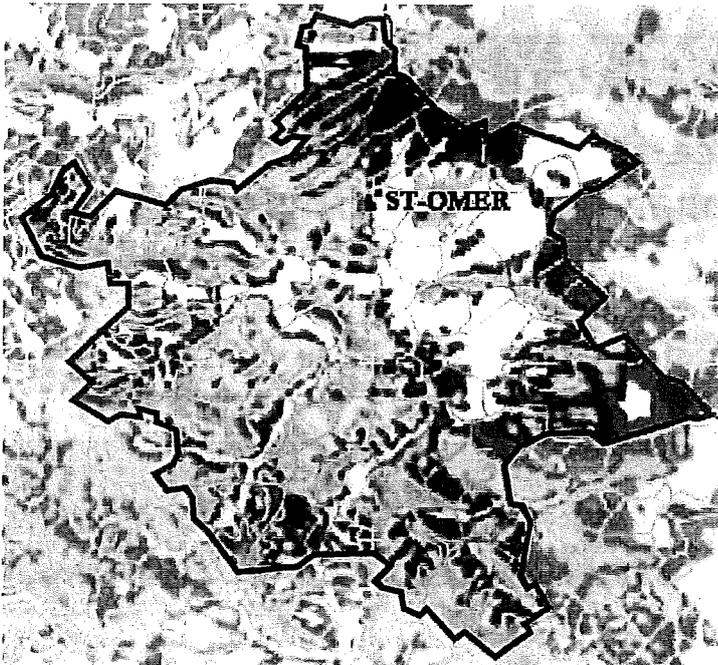


AGENCE MOZONSSCHAALUS PEARRE
30 rue de la
Les Yvelles - 21 de Desloges
Rue Desport
59100 DOULAI
TEL : 03 20 37 56 39
Fax : 03 20 37 36 11
mozon@mozonsschaalus.com

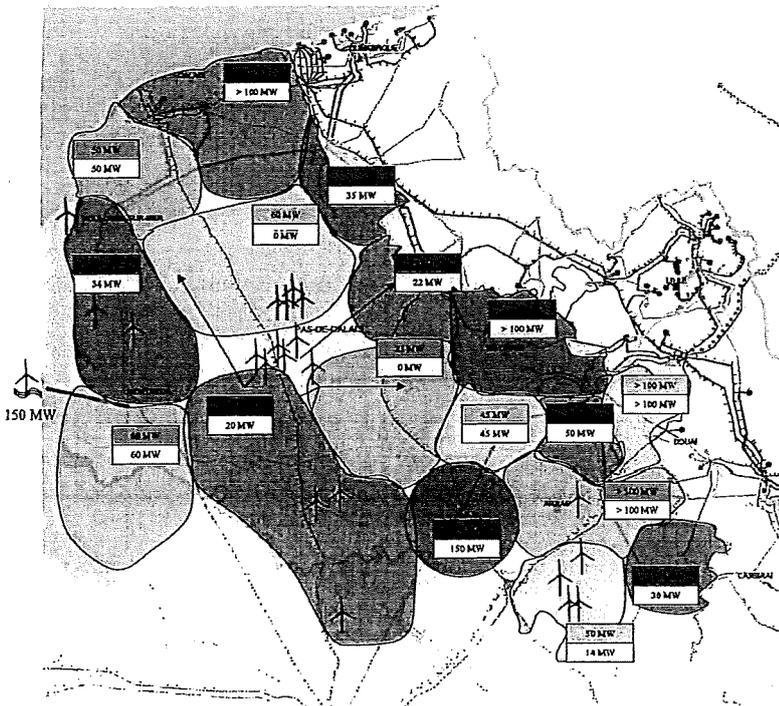
JELM & H 337
Société Anonyme
701 rue de Cockerel
21 de Noyon St
57 000 EVREUX
TEL : 03 31 31 53 24
Fax : 03 31 31 53 11
contact@jelm-h.com

AEDNE 027
11 Impasse de la Gare - Place de l'Europe
61 Chardé de Parroy
51 000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
TEL : 03 26 22 71 46
Fax : 03 26 44 72 32
contact@aedne-027.com

3482, rue de la République - 59100 DOULAI - TEL : 03 20 37 56 39 - FAX : 03 20 37 36 11



Zoom de la carte de densité d'énergie à 50 mètres réalisé sur la région de Saint-Omer
 (source : Schéma Régional Eolien du Nord Pas-de-Calais)



Source : RTE

CAPACITES D'ACCUEIL A TERME PAR ZONES ELECTRIQUES

Cette carte présente les capacités qui pourront être dégagées dans le Montreuillois et le Terroir après renforcement des ouvrages électriques saturés entre Hazebrouck et Pernes. D'autres renforcements des réseaux peuvent être envisagés pour dégager de nouvelles capacités d'accueil en fonction de l'émergence de ZDE sur le département.

Légende

- Capacité restante
- Zone 20 km des postes
- Éolienne en service
- PC accordés



Syndicat Mixte Lys Audannois
Schéma territorial éolien
Zones naturelles d'intérêt reconnu

Carte 5
1:150 000

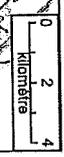


En dehors des limites du territoire, les informations
Sont données à titre indicatif et ne sont pas exhaustives



- Limites des intercommunalités
- Limites communales du pays
- Limites communales
- Limites départementales
- Réseau hydrographique
- Zone urbanisée
- Zones industrielles et/ou commerciales
- Zones boisées
- Zone en eau
- Autonome
- Nationale
- Départementale
- Réseau éolien
- ZNIEFF de type I
- ZNIEFF de type II
- Site Natura 2000
- Avrès de Protection de Biotope
- Parc Naturel Régional
- Réserve Naturelle Volontaire

Réalisation : AIRLE - L'PBAF 06 09 167 - Septembre 2008
Projection : Lambert II étendu



Source de l'outil de carte : Corina Land Cover 2004
Sources de données : AIRLE, 2006 - IGN (GeoInfo), 2004



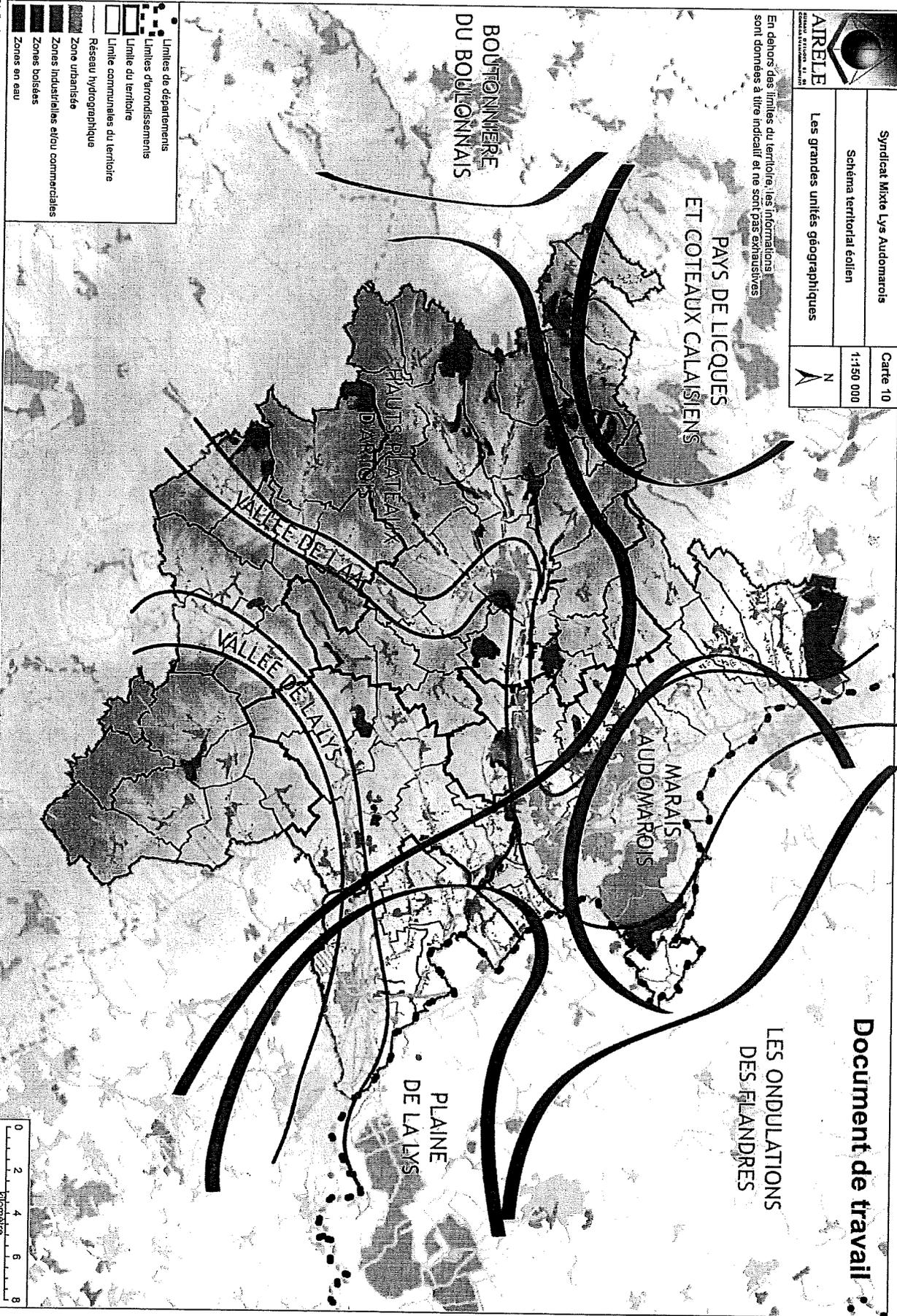
Syndicat Mixte Lys Audomarois		Carte 10
Schéma territorial éolien		1:150 000
Les grandes unités géographiques		

En dehors des limites du territoire, les informations sont données à titre indicatif et ne sont pas exhaustives



Document de travail

LES ONDULATIONS DES FLANDRES



Réalisation : AIRBELE - LPR/AF 06 06 147 - Septembre 2006
Projection : Lambert II étendu

Source du fond de carte : Copie Land Cover 2000
Source de données : AIRBELE, 2005 - IGN (Géologie), 2004



Association Intercommunale de Recherche et d'Études Locales

Syndicat Mixte Lys Audomarois

Mémoire technique et commercial

Scénario 2 - Renforcement du sud du territoire

Carte 17

1:150 000



Document de travail



Réalisation : AIRELE - Juin 2006
Projection : Lambert II étendu

Source de données : AIRELE, 2005 - IGN (Ceclia), 2004

5.2 Annexe 2 : Résumé du document réalisé par Climat Energie Environnement sur la valeur des biens des éoliennes de la Haute-Lys

Association CLIMAT ENERGIE ENVIRONNEMENT

CLIMAT ENERGIE ENVIRONNEMENT

Association loi 1901

3 rue de l'Épaulle

62140 FRESSIN

Tél. (+33) (0) 21 86 75 39

<http://climat-energie-environnement.info/>

email : contact@climat-energie-environnement.info

EVALUATION DE L'IMPACT DE L'ENERGIE EOLIENNE SUR LES BIENS IMMOBILIERS – CONTEXTE DU NORD-PAS-DE-CALAIS -

Résumé

*Action soutenue par le FRAMIFE « Fonds Régional d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie et de l'Environnement
dans la région Nord-Pas de Calais » 2007-2013 ».*

Le développement de projets éoliens fait régulièrement l'objet de **polémiques** concernant la dégradation des paysages, le niveau sonore des éoliennes ou encore la perturbation des oiseaux. Enfin, une autre inquiétude des riverains concerne **l'impact de l'éolien sur la valeur des biens immobiliers** : certains affirment que l'implantation d'un projet éolien va perturber le marché immobilier du secteur géographique proche.

La présente évaluation est, en fait, **une approche intermédiaire** de l'impact de l'éolien sur l'immobilier, entre un sondage de type **qualitatif** et une véritable **étude quantitative fine**. Le retour d'expérience en France sur cette thématique étant quasi inexistant, cette approche a pour objectif de fournir des indicateurs et ne se veut pas exhaustive quant aux différents contextes d'implantation d'éoliennes sur le territoire français.

Après une présentation du **contexte national et régional** en matière de développement de l'énergie éolienne, mais aussi du marché immobilier, l'évaluation s'attache à comparer et analyser les **différentes études préexistantes** liées à l'influence des éoliennes sur l'immobilier ; il s'agit surtout d'études anglo-saxonnes. En France, les approches existantes s'avèrent extrêmement sommaires : sondages, tracts des opposants... et n'avaient pas encore porté sur une analyse de sites.

Téléchargeable à la page :

http://climat-energie-environnement.info/IMG/pdf/CEE-_Synth-se_Eolien_Immobilier_2008_revB.pdf

5.3 Annexe 3 : Entretiens réalisés avec les maires de l'intercommunalité

5.3.1 Liste des maires rencontrés

Monsieur André Nourry, maire d'Ambricourt

Monsieur Bernard Boulet, maire d'Azincourt

Monsieur Jean Claude Costenoble, maire de Coupelle Neuve

Monsieur Léonce Duhamel, maire de Coupelle Vieille

Monsieur Francis Hublart, maire de Crépy

Monsieur Régis Lombart, maire adjoint de Fauquembergues

Monsieur Jean Jacques Hilmoine, maire de Fruges

Monsieur Léonce Lafonte, maire de Rimboval

Monsieur Serges de Hautecloque, maire de Royon

Monsieur Frédéric Bailly, maire de Senlis

5.3.2 Questionnaire à l'intention des maires des communes de Fruges et environs

Introduction - Historique

Monsieur le Maire, combien avez-vous d'éoliennes sur le territoire de votre commune? Depuis quand? Connaissez-vous la puissance et le propriétaire? La production annuelle?

A l'époque de la construction, étiez-vous favorable au projet? Pourquoi?

Quelle était la position des habitants de votre commune? Y avait-il des opposants? Pourquoi?

Votre position a-t-elle évolué? Celle de votre population et/ou des opposants? Pourquoi?

Avez-vous le sentiment qu'en dehors de l'aspect visuel, il y a certaines nuisances pour les habitants? Lesquelles?

Impact éventuel sur le prix du foncier.

Monsieur le maire, avez vous le sentiment que la présence du parc éolien sur votre commune a une influence notable sur le prix :

- du foncier bâti
- du foncier agricole
- des prix de vente des maisons anciennes ou appartements
- des prix des constructions neuves

Quels éléments objectifs permettent justifient cette position?

Les habitants ont ils la même perception? Les agences immobilières?

Pensez vous que la situation est la même sur le territoire de l'intercommunalité?

Pensez vous que cela évoluera avec le temps?

Pensez vous que la présence des éoliennes a une influence sur l'image de votre commune :

- Plutôt favorable :
- Plutôt défavorable :
- Plutôt neutre :

Approche financière, économique, touristique. Prospective.

Les éoliennes ont-elle une influence sur le tourisme? Sur le développement économique et l'emploi? Autre?

Comment à votre avis cela peut évoluer dans le futur? Pourquoi?

Savez-vous combien les éoliennes rapportent financièrement à votre commune? A l'intercommunalité?

Les habitants en sont ils conscients?

Seriez-vous favorable à l'installation de nouvelles machines sur votre commune? De l'intercommunalité? A quelles conditions? Êtes-vous concernés par la nouvelle ZDE

En est-il de même pour les habitants et riverains

Y a t-il quelque habitants de votre commune qu'il vous semble intéressant de rencontrer dans le cadre de cette étude?

Avez-vous un dernier point que vous souhaitez soulever? Merci

5.3.3 Les 10 entretiens individuels réalisés avec les maires et cartographies communales avec les éoliennes implantées.

Entretien avec Monsieur André Nourry, maire d'Ambricourt – 29/03/2012

Contexte

La commune d'Ambricourt compte 133 âmes, le maire nous accueille dans sa petite mairie. A côté les anciens jouent aux cartes dans « le foyer » qui fut une ancienne école... Parler des éoliennes ici n'est pas un sujet tabou. 2 éoliennes de 2MW sont implantées depuis 5 ans, 3 autres en fait installées sur la commune voisine de Tramecourt semblent plus proches (phénomène lié au découpage des communes). Paradoxalement, ce sont elles que l'on entend parfois sous les vents dominants d'ouest, plutôt la nuit, cela ne va pas jusqu'à amener des protestations.

Monsieur Nourry aurait souhaité accueillir quelques machines de plus, au sud de la commune à proximité du château, mais à l'époque, le châtelain opposant affirmé au sein d'une petite association avait réussi à empêcher cette réalisation.

Le contexte a évolué et il se dit que dans le cadre de la nouvelle ZDE 2 nouvelles machines seraient accordées... C'est d'autant plus intéressant que «la répartition de la manne a évolué et les communes toucheront un tiers des revenus(15 000 euros en plus du foncier)». Heureusement car par exemple « l'assainissement et l'élargissement de la rue de Crépieul, initialement départementale est maintenant communale. Résultat 120 000 euros :lourd pour le budget communal!»

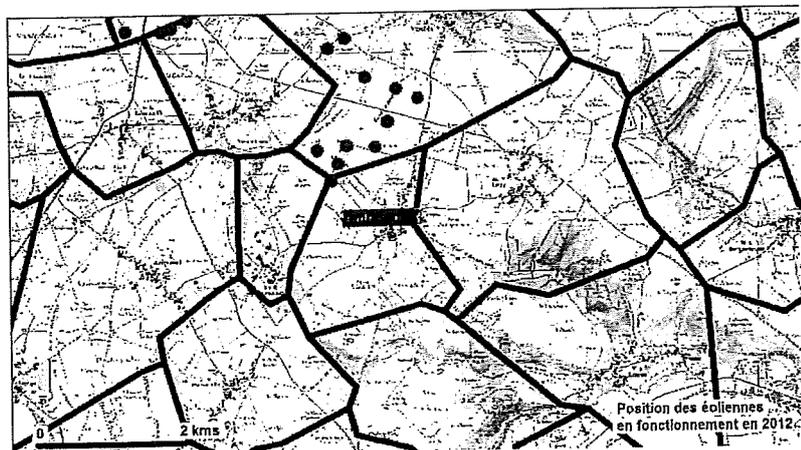
L'argent des éoliennes est la motivation principale

Dans ce type de village rural, même si il n'y pas d'emplois direct lié l'arrivée des éoliennes, c est vraiment du développement économique, garanti, non dé localisable et l'on espère bien qu'après les 15/20 ans de vie de la première génération d'éoliennes, d'autres viendront profiter des fondations et des réseaux existants.

Maintenant les habitants les ont acceptées, certains se demandent même pourquoi à quelques kilomètres d'ici il n'y en a pas.

L'autre enjeu économique est l'abattoir et ses ateliers de découpe et de transformation de viande mais là déjà on est dans un contexte Européen avec une prospective difficile à long terme et de plus c'est à la CC de Fruges de faire les investissements et de courir derrières d'éventuelles subventions de la Région. «pour l'éolien c'est Ostwind et les autres qui nous courent après;...

Quelques jeunes couples arrivent au village, Une naissance cette année. AH! si l'on avait plus de terrains constructibles...



Ambricourt

- 125 habitants (données 2009)
- 3,45 km²
- Altitude mini : 93 m
- Altitude maxi : 138 m

Entretien avec Monsieur Bernard Boulet, Maire d'Azincourt – 29/03/2012

Contexte

Azincourt ne fait pas parti de la communauté de communes de Fruges Mais se trouve juste à coté... On peut voir au loin (Tramecourt à 2km) quelques éoliennes sans qu'elles n'apportent réellement de nuisances, visuelles ou sonores.

Commune touristique puisqu'elle accueille jusqu'à 35 000 visiteurs sur son site de commémoration de la célèbre bataille, principalement des anglais, plus de 75%. Elle est également classée «3fleurs»...

Son maire, comme l'Architecte des bâtiments de France à l'époque craignaient une défiguration de ces paysages historiques qui pourraient nuire à l'attractivité de la commune au moment où un gros investissement financier, soutenu par le Conseil Régional avait permis la réalisation de ce musée.

Autour du musée, un restaurant et quelques chambres d'hôtes font vivre quelques personnes du village

Pas d'influence sur les prix du foncier

Monsieur Boulet est maire depuis 1983, sa commune, au delà d'être connue pour sa bataille est prospère puisqu'elle compte 2 entreprises créatrices d'emplois :

- La sienne : l'entreprise Boulet en entrée de ville qui compte 120 emplois
- Une entreprise de BTP/maçonnerie qui a d'ailleurs travaillé en gros œuvre et pour les fondations de béton des éoliennes...

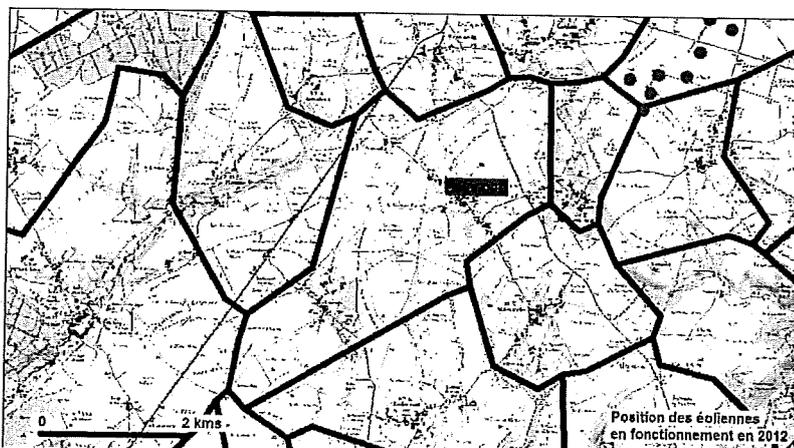
Pour cette commune de 320 habitants il manque donc de terrains à bâtir car les quelques uns qui sont disponibles ne sont pas à vendre ou alors très cher (plus du double de Ruisseauville!!!) Quelques résidences secondaires d'anglais néanmoins se sont vendues récemment.

Cela confirme bien que c'est la disponibilité et les prix qui constituent l'attractivité d'un village par rapport à l'autre et non pas la présence d'éoliennes.

L'avenir pour lui c'est le nouveau redécoupage des intercommunalités. Celle de Canche/Ternoise ici n'était pas favorable au développement éolien, aucune commune n'en a donc accueillie, et pourtant chacun se félicitera d'en partager la manne... demain si la fusion se faisait...

Toutefois dans le cadre de la ZDE, monsieur le maire pense que «trop c'est trop» et ne souhaite pas voir trop de nouvelles machines s'installer...

Il faudrait attendre le nouveau redécoupage et partager. Pourtant l'arrivée d'un nouveau poste source à Coupelle neuve lui semble un signe fort...



Azincourt

- 302 habitants (données 2009)
- 8,46 km²
- Altitude mini : 100 m
- Altitude maxi : 142 m

Entretien avec monsieur Hilmoine Jean-Jacques, maire de Fruges, Président de la communauté de Communes – 08/02/2012

Contexte

Monsieur Hilmoine se réjouit de cette étude menée sur son territoire par l'ADEME,

Il est fier de la réussite du développement éolien sur son intercommunalité et des moyens financiers générés qui lui ont permis de développer une politique économique, sociale et culturelle comprise et soutenue maintenant par tous les maires de la communauté de communes. Dans ce canton pauvre, seul l'éolien pouvait apporter, non pas « la manne financière » comme on l'a trop souvent dit, mais de nouvelles ressources, pérennes répondant par la même à des besoins d'une Région engagée dans le développement durables et le pari du 3x20.

Il se félicite d'avoir fait le choix d'OSTWIND comme développeur de ses projets. Une vraie confiance s'est établie et se construit dans la durée avec son directeur monsieur Ulrich Lenz qui a remis il y a un an un chèque de 1,3 millions d'euros concluant ainsi un engagement ancien (voir annexe). Ce travail en commun devrait se poursuivre dans le cadre de la prochaine ZDE.

Monsieur Hilmoine regrette que dans cette stratégie de développement tout soit si lent et administrativement compliqué même si le soutien de madame la préfète de Montreuil a été constant et décisif. « Il y a la fâcheuse habitude ici de ne donner la parole qu'aux opposants même s'ils ne sont qu'une petite minorité ou de personnes qui font passer les intérêts individuels avant les intérêts collectifs. Quelques tracts avec souvent des arguments faux voire diffamatoires, un article dans la presse locale et l'opinion publique se méfie... Combien de fois n'a-t-on pas entendu que la valeur des biens allait chuter le prix des maisons... C'est important maintenant de rectifier la vérité.

Le rôle majeur de l'intercommunalité et la nouvelle donne de demain...

La réussite de ce projet est celle de l'intercommunalité! Même si l'exemple de Fauquembergues a ouvert la voie, pas facile de demander à 25 maires de sensibilité différente et aux intérêts parfois divergents de faire des paris sur l'avenir prenant parfois le risque d'un « Nimby local »

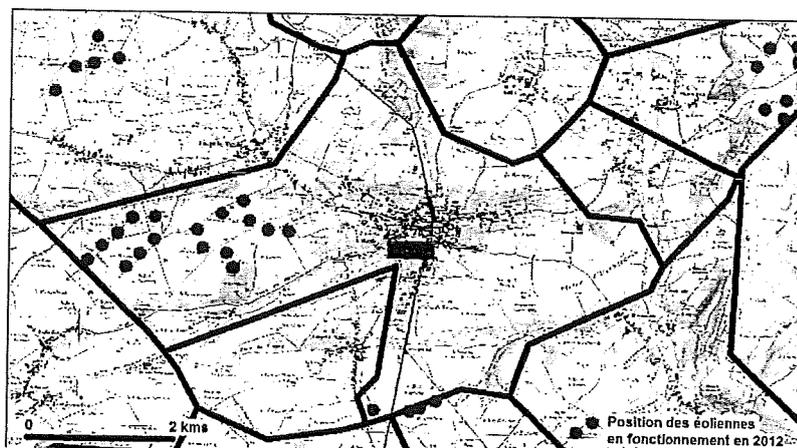
C'est en prenant la compétence économique : développement d'une zone économique en entrée de ville avec mise à disposition de terrains, soutien à l'abattoir et aux filières courtes pour la viande bovine locale et... partage de ce qui était alors la Taxe professionnelle que nous avons pu à l'unanimité (avec 4 abstentions quand même) mener cette stratégie. Dommage que nous n'ayons pu avoir les 128 machines du projet initial...

Maintenant ce sont des réalisations concrètes qui profitent à tout le territoire : Maison des jeunes et de l'innovation, la Maison des solidarités (avec une épicerie solidaire) les services de l'insertion, la Maison de la petite enfance et la Maison de la santé pluridisciplinaire... On comprend j'espère que rien n'aurait pu se faire sans l'argent des éoliennes et cela a créé directement 40 emplois locaux.

Demain c'est le nouvel hôtel communautaire qui sera le symbole de la dynamique de notre intercommunalité.

Et pourtant, là encore est-ce l'état qui va décider à notre place? Va-t-on retrouver après 2015 et le redécoupage de l'intercommunalité la même dynamique, le même accord politiques toujours fragiles on le sait... dans ce cadre agrandi va-t-on se faire manger? On verra.

A l'heure actuel nous travaillons à la ZDE et à l'avenir de notre abattoir, autre projet à caractère Régional qui nécessite une stratégie à long terme et... des financements.



Fruges

- 2578 habitants (données 2009)
- 18,90 km²
- Altitude mini : 84 m
- Altitude maxi : 171 m

Entretien avec Monsieur Jean Claude Costenoble, maire de Coupelle-Neuve – 11/05/2012

Contexte

Il n'y a pas d'éoliennes sur le territoire de Coupelle-Vielle bien que le nord et l'ouest de la commune en soit entouré... Monsieur Costenoble n'était pas maire à l'époque mais il semble que le principe d'un poste source à réaliser par RTE et qui aurait pu provoquer une «levée de bouclier en soit la raison. Ce poste électrique qui aura comme fonction première de recevoir la production des éoliennes est un investissement considérable de 23 millions d'euros qui occupera une surface au sol de 16Ha et sera mis en service en début 2013.

Cet équipement raccordé à la ligne 400 000 volt qui traverse la communauté de commune est indispensable car les 4 autres postes sources sollicités pour recevoir la production des turbines sont saturés... Il est à noter qu'Ostwind s'était engagé, sur ses fonds propres à réaliser cet équipement si les 130 éoliennes envisagés initialement lui était accordées...

Un équipement de cette nature rapporte beaucoup de recettes grâce à l'IFER (indemnité forfaitaire Energie et réseau), ex taxe professionnelle(?)/ 100 000 euros, la moitié du budget municipal actuel!!! A cela il nous faut ajouter, la réfection complète de la route communale allant à Créquy (700 000 euros pour 1,4 km) habituellement refait à bas prix sur le budget municipal, et la réalisation de 2 bassins tampons qui reçoivent l'eau pluviale de 56 ha et protègent la commune désormais contre les inondations...

Le pré-achat des terrains par la CC de Fruges et revente à 2,6 euros le M2 au lieu des 0,5 euros habituel à complété «la manne»...

C'est sans doute pour cela qu'ici, dans la commune tout le monde est favorable à l'éolien et demande 5 à 7 machines dans le cadre de la ZDE.

Les agriculteurs (dont le seul vrai problème a été les longues négociations pour le remembrement) contactés 1 à 1 par Ostwind veulent des machines et c'est le maire qui devra faire les arbitrages. Comme les implantations désormais se font par 5, il faudra cette fois faire des projets intercommunaux. Cela ne simplifie pas les choses!!!

Monsieur Costenoble est le seul à justifier que c'est un choix économique et aussi écologique de produire cet énergie propre et renouvelable...

Vive l'intercommunalité!!!

Monsieur Costenoble est un partisan de l'interco dont il est vice président; il déplore que ses concitoyens ne comprennent pas encore son rôle important. C'est sans doute pourquoi celle ci essaie de communiquer grâce à un nouveau magazine semestriel intitulé «VENT NOUVEAU» (cela ne s'invente pas). Voir en annexe le numéro 2 d'octobre 2011

Elle vient de lance aussi une lettre communautaire dont le numéro de Mai 2012 justement traite du budget et met en valeur le produit des éoliennes : 1,617 millions d'euros sur un total de près de 6 Millions

Dans cette commune de 200 habitants qui faute de terrains à bâtir n'augmente pratiquement pas, ce nouveau potentiel fiscal permet de rêver à des nouveaux projets : une nouvelle mairie par exemple. Il faut dire que l'actuelle n'a qu'une pièce de 18 m2 qui sert de bureau du maire de la secrétaire de mairie et... de salle de conseil municipal pour 12 personnes.

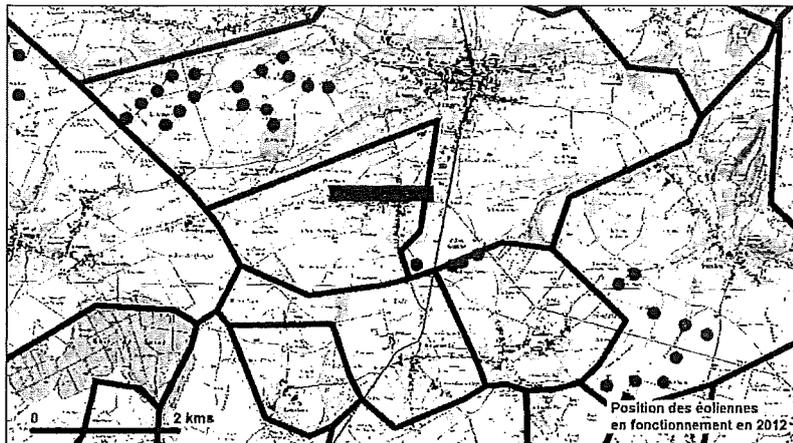
Comment pour le maire aussi isolé analyser les offres d'Ostwind dont je vois les cartes de proposition de ZDE sur le bureau?

Comment les mettre en comparaison avec les propositions d'éventuels concurrents d'Ostwind: Innovent, Espace Eolien, Intervent ou Escofit

On rêve un peu devant la législation qui prévoit la réalisation de ces cartes par des cabinets indépendants... La compétence économique de la Communauté de commune peut vraiment aider les maires dépourvus de techniciens dans leur structure.

Les documents de schéma éoliens produits par l'agence d'urbanisme de ST Omer peut aider aussi, c'est leur but mais restent trop généraux et technocratiques à la fois.

Pour monsieur le maire, toutefois, la procédure sera encore longue, tellement longue... et opaque... Il aimerait que je puisse le rassurer sur la pérennité de la taxe des éoliennes... mais je ne m'y risque pas.



Coupelle-Neuve

- 210 habitants (données 2009)
- 4,59 km²
- Altitude mini : 113 m
- Altitude maxi : 157 m

Rencontre avec Francis Hublart, maire de Crépy – 13/04/2012

Contexte

Il n'y a pas d'éoliennes sur le territoire de Crépy. Au moment du projet Oswind, il y avait 2 machines envisagées mais les 2 agriculteurs n'en voulaient pas, pourtant l'une était exploitante «bio». Leur position serait probablement différente aujourd'hui ; il faut rappeler que pour un propriétaire exploitant le revenu est de 6000euros par an (garanti pendant 20 ans). Il reste 8 exploitant sur le territoire de la commune, tous ont fait savoir (ou laissé entendre) qu'ils sont prêt à accueillir des éoliennes dans le cadre de la nouvelle ZDE

Sur les nouvelles cartes, de nouveaux zonages sont déterminés qui offrent plusieurs possibilités d'implantation. Tout le monde maintenant préfère les éoliennes chez soi plutôt qu'à coté chez le voisin... Si comme nous l'avons vu la communauté de commune a pu trouver des règles de répartition qui conviennent à chaque commune, les zonages qui sont en limite de territoire .présentent un contexte tout autre; La commune de Lisbourg est pour l'avis des communes riveraines est sollicité mais le préfet peut passer outre...) celle de Eyquire est contre de même que la communauté de communes d'Euchin. C'est la raison pour laquelle aucune machine n'est implantée...

Monsieur Hublart rappelle que de longues négociations de ce genre avaient eu lieu pour le projet d'autoroute A 24 Amiens-Lille finalement abandonné;

Depuis l'implantation des éoliennes du canton de Fruges, apparentes dans le paysage, personne n'a jamais émis de critiques ou protestations»

C'est même l'inverse, le manque à gagner pour la commune qui est de 1500 euros/machine implantée à utiliser librement pour l'entretien des chemins manque beaucoup pour le budget communal. En effet, la charge pour l'entretien annuel «du communal de 10 km (chemin, bordurassions et trottoir) est d'environ 10 000 euros selon les phases de travaux, soit 10% du budget communal...

Le problème du manque de terrain à bâtir

Le cas du village de Crépy est intéressant, il nous aide à comprendre les facteurs qui font varier les prix du foncier et des biens... .

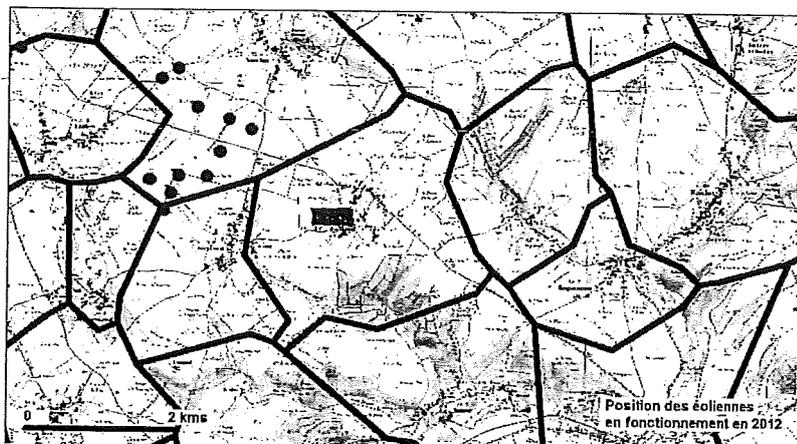
La population est passée en 10 ans de 180 habitants à 150. Les éoliennes n'y sont pour rien!

Quelques «vieux» meurent ou partent en maison de retraite, les jeunes s'en vont chercher du travail...

Il n'y a pas au POS de terrain à bâtir, ou plutôt les quelques propriétaires ne souhaitent pas vendre pour l'instant. Seules 2 maisons ont été construites en 8 ans (là où le maire pense que la demande est d'au moins 2/an.). 4 maisons sont vides dont 2 proposées à des prix beaucoup trop chers ! La demande aujourd'hui n'est pas vraiment pour des biens anciens à restaurer à l'intérieur des villages, la consommation énergétique est devenue une vraie priorité, et la restauration trop chère. De même il n'y a plus de demande pour des résidences secondaires et la tendance est de vendre notamment pour les anglais...

On voit que le travail actuel pour établir le PLUI est primordial mais le maire n'est pas optimiste sur l'évolution de nouveaux terrains constructibles

Il a le sentiment que la fusion obligatoire des communautés de communes ne laissera guère de pouvoir au maire... Mais avec qui la CC de Fruges va t elle fusionner en 2015?



Crépy

- 149 habitants (données 2009)
- 6,98 km²
- Altitude mini : 72 m
- Altitude maxi : 142 m

Entretien avec monsieur Léonce Lafonte maire de Rimboval – 29/03/2012

Contexte

Le village de 139 habitants donc relativement stable depuis le recensement de 1999, s'endormirait doucement s'il n'y avait eu l'opportunité des éoliennes...

Ce village dont le dernier commerce a fermé, puis les dernières classes scolaires a vu toutefois quelques jeunes couples arriver, souvent des enfants du pays, les vieux s'en vont. Certaines maisons tombent en ruine, elles sont en indivisions et les héritiers sont introuvables ou ne sont pas d'accord... C'est une mauvaise image pour le village

Quand Ostwind vient dans les années 2005 on envisage 7 éoliennes de 2 Mégawatt, «on en obtiendra finalement 5 ... en raison de la présence d'un petit terrain d'aviation à Assonval qui dessert Montreuil, Le Touquet ».

Dès le départ monsieur Lafonte est favorable, surtout pour des raisons financières, c'est une aubaine pour la commune, la taxe d'occupation étant de 8 000euros/an. Aussi il aidera à convaincre certains exploitants agricoles qui estiment que cela va occasionner des difficultés pour travailler la terre, par exemple pour les semis. La position de la machine dans le champ, les chemins d'accès pour la maintenance des machines, tout cela perturbe en effet les habitudes...

Acceptation des éoliennes

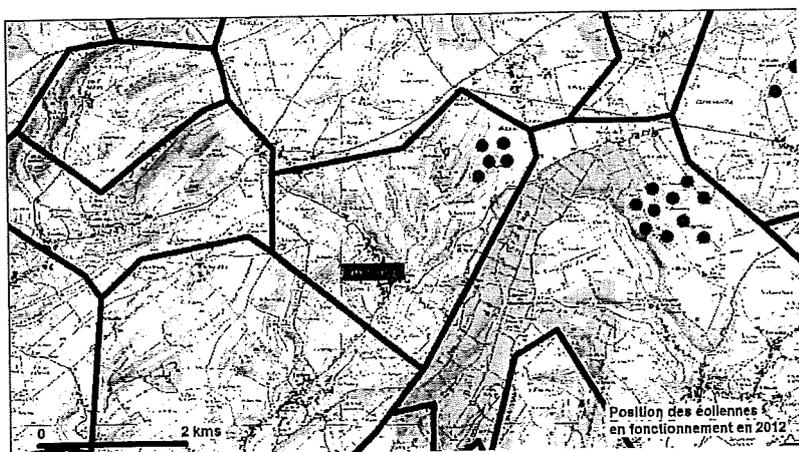
Dans ce contexte, il n'y a pas eu de problèmes d'acceptation dans le village, il faut dire que les éoliennes sont à plusieurs kilomètres, on ne les entend pas. Elles font maintenant parti du paysage et se confondent avec celles de la commune de Crequy (10 machines).

Monsieur le maire ne pense pas que leur arrivée ai eu localement une influence sur le tourisme ou l'économie.

Il ne considère pas non plus qu'elles aient eues une influence sur le prix des biens où des terrains, hormis sans doute une plus value sur les terres agricoles ayant accueillies des machines

Dans le cadre de la nouvelle ZDE, une vingtaine de machines devraient s'implanter autour d'Huquelier, dans la communauté de communes voisine et notamment à Herly au village voisin toujours porté par Ostwind avec des machines de 2 MW fabriquées par Enercon (120 m en bout de pale). Le permis a été signé par le préfet en Octobre

Une densification donc dans ce secteur... Mais cela ne devrait pas générer d'opposition



Rimbonval

- 137 habitants (données 2009)
- 7,24 km²
- Altitude mini : 87 m
- Altitude maxi : 197 m

Entretien avec monsieur Régis Lombart, adjoint au maire de Fauquembergues – 10/01/2012

Contexte

Monsieur Lombart est élu, adjoint au maire; Il a cru à ce projet et s'y est engagé depuis l'origine. Il est responsable aujourd'hui du bon fonctionnement des 25 éoliennes Soit 37,5 mégawatts de puissance installés de cette centrale éolienne de la Haute Lys.

EN service depuis le 3ème trimestre 2004, soit 3 ans avant celle de Fruges, ce territoire a fait figure de précurseur par son ambition : produire plus de 100 millions de KWH par an, la qualité de son installation et la transparence de sa communication à la fois dans le déroulement du projet, les objectifs. Les résultats de production sont affichés et il y a une vraie transparence vis à vis des administrés

Lors de l'inauguration le 13 juin 2005 en présence de la présidence de l'ADEME et du ministre de l'industrie François Loos dans ce plus petit canton du pas de Calais, chacun se félicitait de voir terminer cette réalisation «dans les temps et l'enveloppe budgétaire prévue»

Transparence aussi dans la publication des chiffres de la 1ère année : **«Le parc a produit 90 GWh en 2005 résultat d'une année mal ventée et d'une parfaite disponibilité des machines (+ de 98%).**

Le président du conseil Général annonçait également que ce site irait bien au-delà d'un simple projet industriel et économique par la création d'une maison du vent en 2007 qui serait à la fois un espace de rassemblement un lieu d'accueil et un pôle d'information sur les énergies renouvelables. Ce projet s'appelle aujourd'hui ENERLYA.

Aujourd'hui les machines continuent de produire régulièrement, elles font partie du paysage .C'est une vraie réussite économique et écologique.

Depuis l'arrivée des machines de la CC de Fruges, il y a plus de 100 machines sur les 2 cantons et il est difficile de différencier les 2 projets sur le terrain mais cela en fait la plus forte densité en France à ce jour.

Quel impact sur le territoire

Pour Monsieur Lombart cette réalisation n'a absolument pas eu d'impact sur la valeur des biens(intéressant pour nous même si cette réalisation est hors de notre périmètre d'étude.) 8 ans après sa réalisation il ne note pas sur le territoire d'échos défavorables même chez ceux qui étaient plutôt opposant à l'origine. C'est avant tout un vrai projet de développement local qui a permis une attribution équitable et collective d'indemnités foncières ente tous les acteurs concernés. Ce projet a aussi facilité une coopération intercommunale et a ouvert les élus aux problématiques de l'environnement et effet de serre dans l'esprit du travail réalisé par l'association Climat énergie environnement dans son étude sur les potentiels ENR.C'est aujourd'hui 73 000 T de CO2 qui sont économisés chaque année...

La réalisation d'Energya inaugurée il y a 2 ans regroupée avec le point info énergie et l'office de tourisme du canton en entrée de ville marque le dernier volet de ce projet avec l'aspect sensibilisation et information des scolaires et d'un public plus large grâce notamment à des spectacles multimédias, des expositions permanentes et temporaires.

Le projet des chemins du vent agrémenté d'œuvres d'ART le long du parcours n'a pu être réalisé. Restent les chemins de randonnée et un «trail sportif » organisé désormais chaque année et qui connaît un franc succès... ;

Pour la municipalité, les éoliennes de la Haute-lys sont une vraie réussite dont les retombées financières doivent se prolonger une bonne dizaine d'années même si comme pour son voisin du sud, on ne connaît pas encore la «maille de la future intercommunalité » en 2015.

Entretien monsieur Léonce Duhamel, maire de Coupelle-Vieille – 30/04/2012

Contexte

Monsieur Duhamel est maire depuis 35 ans, comme tous ses collègues de la communauté de commune qui ont accueillis des éoliennes sur leur territoire, il a été réélu après leur mise en service.

Coupelle vielle est sans doute le site le plus spectaculaire en matière de cohabitation d'éoliennes à proximité de ce gros village rurbain (550 habitants). elles entourent pratiquement le village sur 3 cotés, et un certain nombre ne sont qu'à 500 mètres

Le maire nous indique de suite que dès le départ il n'a donné son accord que pour 10 machines seulement... les autres sont antérieures (CC de Fauquembergues) ou limites communales de la ville de Fruges sa voisine.

A l'époque, il a laissé Oswind, le développeur négocier les emplacements avec les exploitants agricoles volontaires, il ne souhaitait pas intervenir dans les arbitrages dans un climat où quelques opposants minoritaires étaient fortement impliqués dans une position anti-éolien soutenus au niveau national par «vent de colère». Leur argument portait essentiellement sur l'aspect esthétique... Depuis les 2 «meneurs» se sont mariés et ont quitté le village pour des raisons familiales. A noter que certains signataires de la pétition ont par la suite donné leur accord pour l'implantation sur leur terres... ;

Aujourd'hui le climat est totalement apaisé, les éoliennes font partie du paysage, même leur présence la nuit et leur petite lumière blanche clignotante créent une ambiance à laquelle on ne prête plus attention. Quelques petits problèmes de captation de programmes télé ont été réglés par Ostwind dès le début.

Les habiles négociations avec les chasseurs à totalement dissout les quelques appréhensions de départ. Toutefois il faut signaler que sous vent dominant les éoliennes s'entendent et font l'objet de remarques de quelques riverains (voir interview de monsieur Tailleux Claude par exemple)

Il semble évident qu'aujourd'hui on prendrait mieux en compte la nuisance liée au vent dominant au lieu de tracer simplement un cercle de 500 mètres autour des machines.

Ce sera le cas pour l'installation des 2 prochaines machines négociées avec Ostwind dans le cadre de la prochaine ZDE. Curieusement en effet Monsieur Duhamel a la réputation de se plaindre de ne pas recevoir assez d'argent de l'éolien. Pourquoi.

Les villages et la «manne financière de l'éolien»

La prise de compétence par la communauté de commune de Fruges du «développement économique» est assurément une des raisons de la réussite. Elle a permis de trouver des mécanismes financiers de partage de la taxe professionnelle pour celles qui accueillent ou non des machines et bénéficient ainsi à toutes. Cela a permis de soutenir à l'unanimité les projets et de rallier surtout les 4 maires plutôt sceptiques au départ. On retrouvera dans le chapitre spécifique consacré aux finances les détails de la répartition.

Monsieur le maire nous explique pourquoi « il touche peu.» Les 2 fois 5 machines rapportent à la commune environ 700 euros chacune seulement!!! En fait d'une commune à l'autre ces sommes varient de 1 à 4 (près de 2900 euros à Fruges...)

C'est le résultat d'un calcul financier compliqué qui prend en compte surtout les taux du foncier bâti multiplié par les bases (qui elles ne sont pas déterminées par la commune°

Ce sont donc les propriétaires des terrains concernés (60%) et les exploitants (40%) qui profitent de cette manne de 6500euros par éolienne... A noter que s'il y a quelques propriétaires // exploitants, dans la plupart des cas les premiers n'habitent pas ici et sont donc les premiers bénéficiaires...

On peut rappeler qu'au titre de l'entretien des chemins communaux pour l'accès aux éoliennes les villages reçoivent des financements qu'ils gèrent librement...

Si l'on intègre la part communautaire c'est quand même plus de 20% du budget communal qui vient du vent. A titre de comparaison les pilons haute tension de RTE rapportent plus de 3000 euros.par an... Ce mécanisme est difficile, et on le comprend, à expliquer aux habitants car il faudrait de plus expliquer comment le budget de l'intercommunalité ainsi dopé a pu réaliser de nombreux équipement sociaux qui servent à tous et rendent plus attractif le territoire

Le débat actuel par exemple est de voir si au titre du développement économique il faut investir dans une modernisation de l'abattoir et des ateliers de découpe avec le soutien de la Région dans le contexte de la fermeture des abattoirs de Dunkerque puis Hazebrouck... Là encore on peut espérer des créations d'emplois locaux et le soutien aux filières d'élevage régionales...

Cette approche du partagé financier montre à quel point le contexte de fusion des intercommunalités voulu par le préfet dès 2015 va faire perdre des ressources aux communes de la CC de Fruges. S'il connaît parfaitement les mécanismes financiers et a confiance en Ostwind, il ne connaît pas la production de celles-ci ; quand je lui fais part d'une production de 10 à 20% inférieure aux estimations, il dit que c'est probable mais qu'on ne lui communique pas les données...

Comment expliquer l'attractivité de Coupelle-Vieille

Curieusement, c'est donc ce village entouré d'éoliennes qui a augmenté le plus fortement sa population et le nombre de constructions neuves depuis le dernier recensement mais surtout depuis l'implantation des machines. Pourquoi?

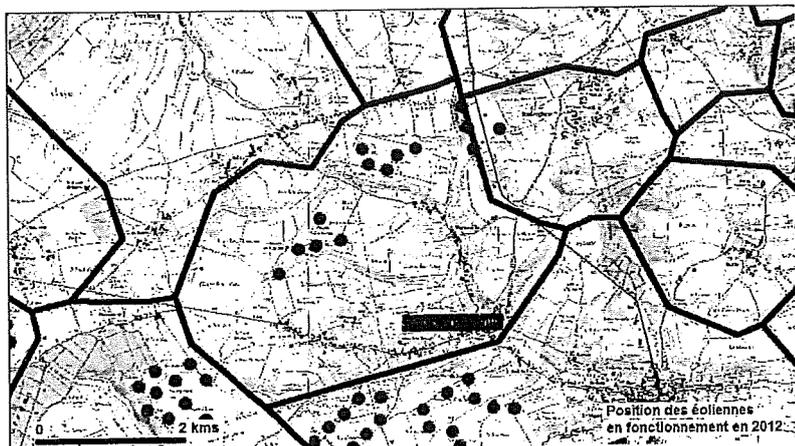
Il semble y avoir 3 raisons principales

- Il y a de nombreux terrains à bâtir. Contrairement à d'autres villages, les terrains constructibles qui appartiennent souvent à des agriculteurs sont disponibles et à un prix raisonnable (40 à 50 euros le mètre carré mais surtout il rend possible des montages intéressants. Si par exemple vous achetez 1000M2 en bord de route avec derrière 2000 M2 à 10 euros en terre agricole vous disposez d'une propriété de 3000 M2 revenant à 20 euros le M2 environ.
- la proximité de la ville centre. Coupelle vielle est à 2 KM de Fruges de sa piscine, ses commerces et équipement. Il y a un vrai intérêt de faire ce choix de proximité.
- 4 classes scolaires ont pu être gardées au village. Pour les nouveaux arrivant qui ont souvent des petits enfants, ne pas mettre ceux ci à 3 ans dans un car scolaire à 7 heures du matin est parfois décisif dans le choix du village d'implantation

Le village est donc attractif et le reste à ce jour malgré les éoliennes. L'intérêt de garder des nouvelles opportunités foncières dans le Prochain PLUI est évident.

Un site emblématique

L'analyse fine de la particularité de ce village nous aide à comprendre ce qui peut surprendre du 1^{er} abord. C'est en partie le cas des autres communes mais ici on est bien dans un contexte qui montre que c'est l'histoire d'un village et ses hommes qui déterminent son devenir. Tout aurait pu être bloqué lors de l'enquête publique. Nous avons voulu pour cela interroger quelques riverains pour conforter cet entretien (voir synthèse des entretiens).



Coupelle-Vieille

- 528 habitants (données 2009)
- 14,85 km²
- Altitude mini : 103 m
- Altitude maxi : 186 m

Entretien avec Monsieur Frédéric Bailly, maire de Senlis – 30/04/2012

La commune de Senlis n'a pas d'éoliennes sur son territoire, ce qui n'empêche pas les habitants d'en avoir une vingtaine dans leur champ de vision...Certaines sont implantées dans les communes voisines de l'intercommunalité comme Vincly, d'autres sur l'intercommunalité de .Fauquembergues et sont plus anciennes.

Monsieur Bailly aurait aimé lors des projets d'implantation disposer de quelques machines, très clairement pour les ressources fiscales ; il avait fait partie des premières délégations à aller en Allemagne pour visiter les sites existants et notamment regarder les problèmes de nuisance et le bruit, ce qui l'avait rassuré. 2 facteurs défavorables ont joué contre lui : l'existence d'une ZNIEFF de classe 2 et l'opposition de l'architecte des bâtiments de France dans le contexte de l'église du village qui est classée...

Senlis est en effet un village charmant situé souvent sur le parcours des rallyes et randonnées. Aujourd'hui les éoliennes ont modifiées l'horizon sur les hauteurs alentour mais personne ne s'en plaint, même les petites lumières la nuit font parti du décor... Situé seulement à quelques kilomètres de Fruges, Senlis bénéficie de ses équipement et commerces. Il bénéficie surtout du fond de concours de la CC de Fruges qu'il a su habilement utiliser depuis l'origine.

De la bonne gestion de la TPE

« La Manne » de la TPE qui revient à la communauté de communes est redistribuée ensuite aux communes sous la forme de dotation de solidarité calculée en fonction de plusieurs critères comme le potentiel fiscal ou le nombre d'habitants...Pour Senlis c'est 4000 euros qui viennent abonder le budget communal soit environ 10% du budget.

A cela il faut ajouter toutefois un fond de concours annuel de 200 000 euros attribuée par une commission sur des demandes spécifiques de communes par exemple pour l'entretien de chemins communaux (pour les villages ne disposant pas déjà de ce financement pour leurs propres éoliennes...). Senlis a par ailleurs obtenu 40% du budget pour la rénovation du toit de l'école.

Toutefois la multiplication des dossiers maintenant déposés va obliger à des critères d'attribution plus sévères, par exemples des sommes plancher.

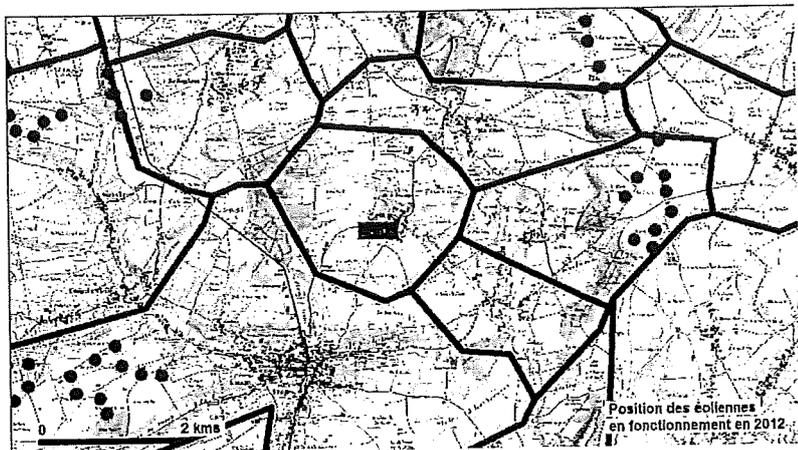
Vers une saturation du territoire

Monsieur Bailly considère qu'il y a encore du potentiel pour accueillir dans le cadre de la ZDE de nouvelles éoliennes (30 à 40 mais gare ensuite à la saturation !!).IL est contacté actuellement par Ostwind, qui parallèlement contacte directement les 5 propriétaires agricoles restants. Il existe quelques niches possibles mais les agriculteurs dans une sorte de pacte tacite semblent vouloir gagner l'argent de leur terre et leur travail comme par fierté ou solidarité vis-à-vis des autres ; comme si celui qui acceptait trahirait un peu les autres...

La nouvelle dynamique du territoire

Senlis a peu de terrains à vendre et il est peu probable que le PLUI augmente ce potentiel hormis le remplissage de quelques « dents creuses » ce qui risque de bloquer le développement du village pourtant bien positionné à 5 KM de Fruges... En temps que vice président et comme chacun de mes interlocuteurs il s'interroge beaucoup sur le périmètre de la future intercommunalité et les conséquences sur le partage de la TP...

En attendant, même si personne de la commune n'a été directement embauché par Enercon ou Ostwind, plusieurs entreprises et artisan ont travaillé sur les chantiers : terrassement, centrale à béton... Touristiquement, la route de la pierre, la route du bois qui seront complétées par la route de l'eau et celle du vent vont conforter l'identité positive des 7 vallées .L'utilisation de techniques modernes comme les appareils nomades doit aider à sortir des muséographies classique et un peu ennuyeuses. Le tourisme semble une belle carte à jouer de ce territoire, entre mise en valeur du patrimoine et modernité...



Senlis

- 183 habitants (données 2009)
- 4,93 km²
- Altitude mini : 77 m
- Altitude maxi : 167 m

Entretien avec monsieur Serges de Hautecloque, maire de Royon – 28/03/2012

Contexte

Monsieur de Hautecloque me reçoit dans son château plutôt qu'à la mairie. Il est maire depuis plus de 30 ans retraité et a occupé des fonctions importantes dans l'administration. C'est un élu pragmatique, il a compris qu'au-delà des divergences politiques au sein de la communauté de commune, la prise de compétence « développement économique » était essentielle et l'opportunité d'accueillir des éoliennes une vraie chance à saisir pour le territoire.

Dans sa commune des 7 vallées qui a misé sur le tourisme avec de jolis sentiers de randonnée et quelques gîtes et chambres d'hôte, il sait que cela ne suffira pas à donner un élan au territoire et que cette forme de tourisme est en baisse. Il constate d'ailleurs que le seul opposant au village était un propriétaire de chambre d'hôte.

En homme de progrès, il connaît vraiment bien l'énergie éolienne ; il croit aux paris des Energies Renouvelables et a de suite proposé d'installer une trentaine de machines sur la crête à l'est, hors du champ de vision des habitants du village.

Il s'est passionné à l'époque sur les différences de stratégies entre les développeurs : Espace Eolien Développement avec des machines Jeumont et Ostwind avec ses éoliennes Enercon (différence de vision sur le type de machines, leur installation, leur technologie...).

« Pas facile pour un petit maire de choisir dans tout cela » Cette réflexion nous renvoie à des choix discutables de certains développeurs qui abusent de l'incompétence ou naïveté de certains maires...

Le rôle des services instructeurs

Hélas, il n'a pas suffi que les propriétaires des sols et les élus soient d'accord (monsieur de Hautecloque indique que, propriétaire d'une partie des terres concernées, il n'a pu prendre part au vote lors du conseil municipal...

Il semble que les services instructeurs de l'Etat, la DREAL (direction de l'environnement de l'époque) ai donné un avis défavorable sans qu'il y ai pourtant un mouvement d'opposition local...

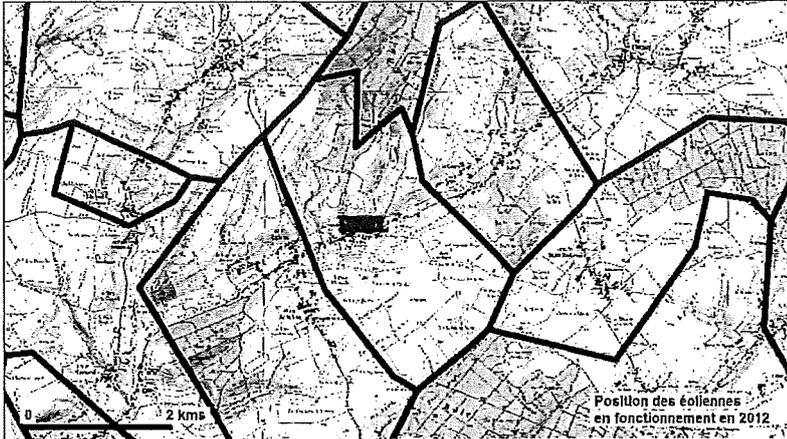
Malgré un lobbying actif près de la sous préfète de Montreuil de l'époque complètement acquise au projet, le projet ne s'est pas réalisé.

Si l'intérêt paysager de ce secteur est évident, notamment les fonds de vallées, c'est en raison de la présence de chauves-souris que l'avis négatif a été donné à son avis. Il est vrai que cet argument est repris souvent par les anti-éoliens ; des études canadiennes sérieuses montrant la fragilité de leurs poumons en présence du souffle des pales...

En tout cas, même s'il ne renonce pas à obtenir un avis favorable lors de la prochaine ZDE monsieur le maire déplore surtout l'opacité de cette procédure et le manque à gagner lié à ce refus !!!

L'importance du rôle de la communauté de communes

Monsieur le maire met en lumière le dynamisme de la CC avec par exemple la création du lycée agricole de Rudinghem, la future route du vent, le fond de concours qui a financé une partie du toit de l'école, la dotation de solidarité indispensable pour sa commune et s'inquiète bien sur du partage contraint par l'agrandissement de l'intercommunalité...



Royon

- 117 habitants (données 2009)
- 7,51 km²
- Altitude mini : 54 m
- Altitude maxi : 160 m

5.4 Annexe 4 : Autres entretiens réalisés

5.4.1 Liste des entretiens individuels réalisés avec les personnalités diverses

Entretien avec monsieur Thomas Caillierez, chef de projet d'Ostwind Fruges

Entretien avec monsieur Tanguy Beuzelin, Dir GI Adjoint de l'Agence d'urbanisme et de développement de St Omer

Entretien Avec François Paul, Association Climat Energie Environnement à Fressin

Entretien avec Mlle Sophie Faucon, Chargée de mission à Enerlya

Entretien avec Monsieur Laurent Muys Directeur général des services de la maie de Fruges et de la Communauté de communes.

Entretien avec Mademoiselle Caroline Guéret Assistante de monsieur Tirlemont, Vice président chargé du tourisme et de la culture à la Communauté de communes

Entretien avec M. Taillez Riverain «anti-éolien»

Entretien avec M. Salmon riverain anti-éokien

5.4.2 Les 6 entretiens individuels réalisés avec des personnalités diverses

Entretien avec monsieur Thomas Caillierez, chef de projet à Ostwind Fruges – 11/05/2012

Contexte

Monsieur Caillierez me reçoit en remplacement de monsieur Escaré le directeur indisponible, dans les bureaux de la société en zone industrielle de Fruges.

Je ressens un peu de distance de leur part car j'ai souhaité avoir accès aux chiffres de production des machines depuis l'origine et de disponibilité de celles-ci.

Il me réexplique le rôle de chacun : le sien en temps que développeur qui recherche des sites, rencontre les maires, les propriétaires fonciers, voir les exploitants et aide la commune à déposer et défendre son projet de ZDE. Elle réalise l'opération avec un fournisseur de machines qui va les installer puis assurer la maintenance (Enercon dans notre cas) Il va enfin vendre ou garder la propriété des éoliennes C'est sans doute la partie la plus opaque du processus.

Qui est aujourd'hui propriétaires des machines, lesquelles, comment les contacter, est ce à eux de nous donner les chiffres de production?

Je lui indique qu'il se raconte que les machines produisent moins que prévu (10 à 20 %)

Que l'on a tout intérêt à la transparence dans l'éolien / niveau de vent, taux de disponibilité des machines, production réelle... Je lui indique que ces chiffres sont disponible pour les éoliennes de la Haute-Lys par exemple...

Il me répond «que la fourniture de ces chiffres ne servent que les anti-éolien», que ces chiffres sont avant tout le problème de l'industriel...

Je réponds que même le nucléaire publie ses données et que la transparence est indispensable, encore plus pour l'ADEME, que nous ne fournirons pas ces chiffres à l'extérieur. Il m'assure qu'il va les demander à sa direction...

Les maires peuvent-ils se retrouver là-dedans?, Je n'ai pas senti chez ceux ci d'ailleurs une volonté de savoir.

Quel développement demain...

Ostwind est solidement implanté sur le territoire, avec monsieur Hilmoine le maire de Fruges mais aussi tous les «petits maires » que j'ai rencontré La société n'a pas lésiné en son temps avec les visites de sites à l'étranger, les rendez-vous individuels et ... les promesses : fiscales, emplois,... La récente remise d'un chèque de plus d'un million d'euros(1,3) à la communauté de communes par son directeur allemand Monsieur Ulrich Lenz venu expressément concrétise l'une d'entre elle (la valeur d'une éolienne).

Depuis plusieurs mois déjà un énorme travail de terrain consiste à nouveau à rencontrer les maire et propriétaires terriens pour essayer dans le cadre de la ZDE en cours à rajouter 30 à 40 machines supplémentaires et arriver au niveau de l'objectif initial : 110 à 120 machines.

J'ai pu voir chez certains maires les cartes de zonage réalisées mais on m'indique que ce ne sont que des documents de travail et je n'ai pu les obtenir...

L'arrivée du futur poste source RTE, qui ne s'implante pas là par hasard, devrait pouvoir assurer le raccordement des nouvelles machines obtenues dans le cadre de la ZDE.

On m'a dit que d'autres développeurs tentent leur chance ici, certains maires par volonté ou par erreurs les reçoivent ensemble.

En fait, Ostwind Fruges n'est qu'une petite unité de 5 à 6 personnes, pour le reste on nous renvoie vers l'agence principale à Strasbourg.

Ainsi, le nombre d'emplois annoncé d'environ 40 créés directement par l'éolien est plus apporté par la société Enercon pour son travail d'entretien et de maintenance et Epurom.

Il faut ajouter à ces chiffres les 50 indirects apportés par les structures financées grâce à l'argent de l'éolien : pour la maison de la petite enfance, la maison de la solidarité, l'insertion ou la ZAL.

Toutefois Ostwind se réserve de pouvoir répondre pour les prochains projets avec des machines d'autres fabricants comme Vestas au grès des stratégies nationales et des modèles disponibles sur le marché...

Est-ce que les futurs projets utiliseront des éoliennes plus puissantes : 2,5 à 3 mégawatts?

Pourquoi pas les études sont en cours, mais on ne gagne pas toujours à mettre des machines plus puissantes»

Je pense qu'il serait utile, si les chiffres de production ne nous sont pas communiqués de faire une demande officielle de l'ADEME pour les obtenir.

Rencontre avec Monsieur Tanguy Beuzelin, Directeur Général Adjoint de l'Agence D'urbanisme et de Développement de ST Omer – 12/04/2012

Contexte, compétences

L'Aire d'intervention de l'Agence va bien au delà du pays de ST Omer, elle englobe aussi le Scot de Flandre intérieure (Hazebrouck et la communauté de Commune du canton de Fruges soit 152 communes, 12 intercommunalités, 248 968 hab).

En temps que membre de l'association la CC de Fruges bénéficie des études de l'Observatoire du territoire qui permet d'en comprendre les dynamiques (foncier, habitat, environnement, mobilité...) et d'obtenir des données dans une optique d'aide à la décision et d'évaluation des politiques d'aménagement et de développement.

Elle réalisera dans le courant d'année un atelier des méthodologies du foncier grâce à un nouvel outil en cours d'élaboration, le DGI grâce à la banque de données BVF qui s'avère plus complet et précis que notre base PERVAL actuelle qui dépend en grande partie de la bonne participation des notaires.

Cela est extrêmement précieux dans le cadre de l'étude que nous menons.

L'agence réalise aussi le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) qui déterminera entre autres les espaces et terrains constructibles dans les villages ce qui pour certains maires détermine son potentiel de développement. Ce PLUI appliquera pour l'une des premières fois des données du Grenelle sur l'étalement urbain empêchant le mitage et le développement anarchique sur des terres agricoles.

Dans de nombreux cas ce sera la quasi interdiction de nouvelles parcelles constructibles... avec ses conséquences sur le vieillissement des populations et sa stagnation voir la baisse, les menaces sur les fermetures de classes.

Les données de l'observatoire de la communauté de communes de Fruges

Le document «Atlas synthétique de la Communauté de communes du canton de Fruges» réalisé en septembre 2011 est une banque de données extrêmement intéressante au travers les 60 tableaux qui couvrent le champ statistique de l'évolution du territoire et populations, l'habitat, la formation, l'emploi et les services ainsi que la mobilité, les déplacements et l'environnement (voir annexe). Nous l'analyserons au fur et à mesure des thématiques abordées.

Pour M. Beuzelin, l'arrivée des éoliennes et les financements qui y sont liés ont permis un réel changement d'image et surtout un développement territorial majeur avec un renforcement de l'attractivité.

Le plus remarquable dans ce domaine est la réalisation d'une «chaîne de santé» complète avec des équipements publics allant des services de la petite enfance : halte garderie, crèche jusqu'aux personnes âgées et dépendantes : du béguinage en petite maison individuelle avec assistance médicale jusqu'à la halte RESPI, maison de santé pluridisciplinaire. A noter aussi le «maillon manquant dans le parcours d'accueil avec la structure d'accueil et de vie pour les personnes en perte d'autonomie (intermédiaire entre le logement a domicile et le placement en structure. Ceci bénéficiant de cout optimisé grâce à une mutualisation des moyens;

La plupart de ces équipements (certains sont en cours) n'ont été possibles, même si elles sont subventionnées en parti, notamment par le département, que par l'argent des éoliennes.

Elles sont accompagnées par d'autres équipements sociaux de proximité : centre social, épicerie sociale. Ainsi, ce territoire avec des handicaps pénalisants : suicide alcoolisme vieillissement peut réussir grace à cette action sur le long terme et sa cohérence faire de la santé une des images positive de ce territoire.

Entretien avec Monsieur François Paul : Association Climat Energie Environnement à Fressin – 11/04/2012

François Paul habite en limite de la CC de Fruges, à Fressin. C est un « ancien » de l'éolien, co-fondateur d'espace éolien développement à Lille C'est ce cabinet qui avait été cabinet d'étude pour les éoliennes de la haute Lys

Il a un regard un peu critique en temps que technicien sur le choix des machines utilisées qui en raison de leur sous dimensionnement de pales perdrait 15% de production... Ce que nous n'avons pu vérifier.

Il pense aussi que le développeur a placé les machines trop serrées pour placer plus de puissance nominale. Il semble que lors de ses tentatives d'Ostwind de vendre les machines, les financiers se sont méfiés des productions annoncées et revues les prix à la baisse... On ne sait plus très bien qui sont les propriétaires de ces éoliennes à ce jour.

Il confirme que la valeur des biens et des terrains n'a pas chuté autour de Fruges et dans un périmètre plus lointain.

De l'extérieur, la vision est que beaucoup de l'argent de l'intercommunalité est revenu à Fruges. Ce n'est d'ailleurs pas surprenant puisque ce sont plutôt des équipements de « centralité » qui ont été réalisés (voir entretien avec Mr Hilmoine.)

Il dénonce un peu la mainmise d'Ostwind sur le territoire au lieu de partager avec d'autres développeurs et de les mettre en concurrence demain sur la ZDE...

Il confirme aussi que sur le territoire les habitants ont maintenant accepté la présence des machines et considère qu'il n'y a pas saturation encore.

Entretien avec mademoiselle Sophie faucon, chargée de mission à Enerlya – 12/04/2012

Mademoiselle Faucon est en poste depuis moins d'un an.

Situé en entrée de ville 30 Avenue Roland Huguet, Enerlya est ouvert depuis 4 ans avec un taux de fréquentation inférieur à ce qui était visé à l'origine : 15 000 visiteurs.

Il est ouvert Juillet/Aout, pendant les vacances scolaires et toute l'année pour les groupes sur réservation.

500 m2 d'exposition sont consacrés aux énergies «durables» (parfois le mot ENR est utilisé parfois le mot énergies naturelles...). Espace multiple ouvert à toute la famille, unique dans le Nord/pas de Calais, il donne accès à un jardin ludique et interactif consacré à l'eau, le vent, le soleil, le bois, la terre.

Il peut se prolonger par le Jardin du vent : 6 KM pour observer le paysage et les éoliennes de la Haute-LYS.

Les tarifs sont de 5 euros: adulte et 4 euros par enfants

Bien balisé en entrée de ville cet équipement semble toutefois tourner au ralenti; il est difficile bien sûr d'avoir une expo tout public qui accueille les enfants de 6 ans et des étudiants curieux à la recherche de réponses technique. Même si les visiteurs sont surtout des écoles et des collègues il est à craindre une «usure» et un périmètre d'attractivité assez restreint.

Il est à noter un programme de conférences intéressantes toute l'année. Cet équipement et le circuit correspondent aux 2 engagements du projet initial dans le cadre de la sensibilisation et du développement touristique.

Enerlya - Maison des Energies renouvelables – Fauquembergues

Réponse à Facteur4

Quel était à l'origine le projet d'Enerlya?

Le projet au départ était de créer une halle pédagogique au pied des éoliennes où aurait été présentée l'énergie du vent. Il a ensuite évolué avec l'idée d'y présenter les différentes énergies renouvelables (eau, soleil, terre et vent).

Quel est son statut, le montage financier qui a permis son investissement ?

Enerlya appartient à la Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues, l'équipement est géré suite à DSP, par l'association de gestion de la maison des énergies renouvelables, présidée par Yves Bonte. Le projet a été réalisé avec les cofinancements de la C.C.C.F., l'ADEME, le Conseil Général, la Région Nord Pas de Calais, l'Etat et l'Europe.

Quel est aujourd'hui le premier bilan : nombre d'entrées, public accueilli, satisfaction des visiteurs?

2011	Février à décembre	
Groupes	Primaires	1405
	Secondaires	844
	Centre de loisirs	777
	Adultes et famille	221
Individuels (dont 850 entrées gratuites)		1515
Total		4762
2012	Janvier à juin	
Groupes	Primaires	1936
	Secondaires	708
	Centre de loisirs	203
	Adultes et famille	234
Individuels (dont 17 gratuits)		199
Total		3280

Quel outil pédagogique avez vous mis à disposition du monde scolaire, quel type de classe (primaire, collège, lycée...)

Une visite guidée adaptée aux différents publics :

- Pour les plus petits, découverte des énergies renouvelables au travers d'un conte avec Enerlul et Libelya (les 2 mascottes d'Enerlya), puis découverte de la muséographie et participation à un atelier.
- Pour les publics primaires, film, visite guidée de la muséographie et atelier de découverte et de construction.
- Pour les collèges, film et visite guidée de la muséographie, le tout appuyé d'un questionnaire adapté aux niveaux et aux programmes, qui est le support à la réflexion des collégiens.
- Pour les lycéens, film et visite de la muséographie, apports d'informations plus techniques en visite, rencontre du gestionnaire de parc éolien dans certains cas.

Niveau	Atelier proposé
CP	Le vent souffle
CP CE1	Revenons à nos moulins
	Le vent tourbillonne
	La direction du vent
CP, CE1, CE2	Tombé du ciel
	Quand le soleil produit le mouv
	Mesurer la vitesse du vent
	Que le vent souffle fort !
CE2, CM1	Devenons éco-citoyens
CE2, CM1, CM2	Repensons notre habitat
	four pas comme les autres

CM1, CM2	Résineux, feuillus durs ou tendre, comment les reconnaître
Classes spé	Découvrons les énergies par nos sens
6e	Quizz Bois - Techno - SVT Histoire Géo
5e	Quizz Techno - Physique chimie - Histoire géo
4e	Quizz Techno - Physique chimie
2nd, 1ère, Terminale S	Energie cinétique

D'autres ateliers et animations sont en cours de création pour les collèges et lycées.

Quel est généralement l'intérêt des élèves vis à vis de ce qui est présenté ?

L'intérêt est différent selon les âges. Le film d'introduction réalisé avec Jamy Gourmaud intéresse tous les publics. Lors de la visite, le public de primaire s'intéresse plutôt aux maquettes et aux ateliers pédagogiques. Les collégiens et lycéens sont d'avantage intéressés par les bornes interactives de la scénographie qui présentent des informations supplémentaires sur chaque énergie et sur lesquelles des quizz sont disponibles.

Y-a-t il une curiosité par rapport aux ENR ?

La curiosité pour les ENR est bien présente, toutefois le public ado montre parfois moins d'intérêt.

Comment perçoivent-ils la présence d'éoliennes dans un paysage ?

Les plus jeunes sont souvent impressionnés par la découverte d'une éolienne « de près », c'est un peu l'attraction de leur visite.

Les ados y sont assez indifférents, tandis que les adultes y sont encore assez réticents, tout le monde n'y voit pas réellement d'intérêt.

Que viennent chercher les visiteurs adultes à Enerlya ?

Ils viennent chercher des informations techniques et aussi des estimations de coût d'installation et/ou de gestion, dans ce cas, nous leur proposons de contacter le conseiller Info Energie du Pays de Saint-Omer.

Quelle est l'évolution possible d'Enerlya ?

Enerlya se positionne de part ses projets 2012 comme le « relais » entre l'académie et le monde professionnel pour les filières du développement durable. Un plan d'actions 2012-2013 se dessine et devrait aboutir (à la rentrée 2013-2014) sur un parcours académique spécifique qui proposerait des modules de formation adaptés, notamment pour les 3^{èmes} préparations professionnelles. Le projet de village d'artisans, les partenariats en cours de définition avec l'Université d'Artois ou encore les sociétés

installatrices d'énergie sont des atouts supplémentaires qui nous permettront de développer et d'enrichir ces parcours.

L'autre attente à laquelle doit répondre Enerlya est d'être un lieu de rencontres et d'échanges qui dynamise le territoire. Il doit permettre au grand public de découvrir et d'être sensibiliser au développement durable et aux énergies au travers d'actions diverses telles que les soirées projection/débat, les rencontres intergénérationnelles sur des projets de type « Histoire et énergie ».

En troisième aspect, Enerlya doit renforcer ses actions d'information du public sur les actions menées par le territoire dans le cadre du plan Climat Territorial.

Enerlya se fait aussi le relais du programme de soutien à la filière bâtiment du Pays de Saint-Omer.

Quels objectifs en terme de nombre d'entrée, de nouveaux partenaires, d'innovations ?

Objectif prévu : 10 000 entrées en 2012, ne pourra être atteint cette année, la structure n'en a pas les capacités (d'un point de vue matériel (taille de l'équipement, nombre de toilettes...) et du point de vue humain (l'équipe de gestion est réduite, des postes supplémentaires seraient souhaités mais se pose le problème de manque de budget comme pour beaucoup de petite association).

Nouveaux partenaires : Maison du Papier (Equipelement du PNR, Partenariat pour les visites de l'été et actions 2013 en cours de définition), Académie (Projet filière formation et métiers), l'Université Artois de Lens (Fête de la science et autres projets à développer pour 2013) Maison du Département et du Développement Local (Partenariat en définition) Eden 62 (Pour 2013, pour les aspects découvertes de rivières et mise en valeur des richesses de la vallée de l'AA notamment)

Activités développées ou en développement en 2012

Activités	Public	Partenaires
Formation au développement durable et aux énergies renouvelables dans l'habitat	Adultes en formation	GRETA, Lycée de Lumbres
Filières formations et métiers des énergies renouvelables	Collégiens	Académie, lycées professionnels du territoire, référents collège du département, entreprises...
Sensibilisation aux différents aspects environnementaux (développement durable, énergies, biodiversité...) au travers de diffusion de courts et longs métrages	Tout public	De la suite dans les images, Cinéligue...Parc Naturel Cap et Marais d'Opale pour l'apport technique lors de débats
Les énergies dans l'histoire. L'objectif est d'aborder les énergies avec une approche moins « technique » ou « scientifique » Recueil de vie, exposition, photo, visite guidée, rando commentée, ateliers théâtre...	Tout public	associations et habitants du canton (Comité d'histoire du Haut Pays, Lez'arts en campagne, La Brouette bleue, A Travers Champs...)

Entretien avec monsieur Taillez Claude habitant de Coupelle-Vieille (57 rue Wailly) – 11/05/2012

Contexte

Monsieur Wailly nous est présenté comme un anti éolien modéré. Il nous reçoit dans sa belle maison construite en 1970 sur 3000 m2 de terrain boisé sur les Hauts de Coupelle Vieille.

Ancien directeur d'école, il ouvre son «dossier éolien» où il range depuis quelques années ses coupures de journaux et courriers.

Je ne suis pas contre les éoliennes indique t il d'emblai mais ici on a vraiment fait n'importe quoi « dit il en désignant du doigt les 11 éoliennes que l'on aperçoit entre son rideau d'arbres...

Ce sont en fait les éoliennes de Fruges, en limite communales, les plus proches sont à 500 mètres environ de sa maison

La vrai nuisance» c'est le bruit affirme t il quand elles tournent à 20 tours/minutes c'est une pale chaque seconde qui souffle et par vent dominant c'est très gênant surtout la nuit car il n'y a pas de bruit de fond. A l'intérieur grâce au double vitrage ça va mais je n'utilise plus la terrasse extérieure... » C'est plus énervant que les quelques voitures qui passent, ici c'est en continue

Il a demandé à Ostwind des mesures phoniques, mais ils ne sont jamais venus. Il avait été contraint de faire la même démarche car ses programmes TV étaient troublés, il a dû les faire seuls, 'jusqu'au siège d'Ostwind à Strasbourg puis le problème a pu être réglé, de même que pour les autres riverains.

Aujourd'hui, il est fataliste plus rien ne va changer, ses voisins ne disent rien, peut être parce qu'ils ont peur... et je suis trop vieux pour me battre seul. On est dans un village, tout le monde se méfie...

Au début du projet il n'a pas souhaité rejoindre l'association des anti éolien, un peu intégriste, (ils ont quitté le village depuis) mais on nous a très peu informé, surtout qu'ici ce sont les éoliennes de Fruges, tout était déjà bouclé.

L'avenir de sa propriété

Quand je vais devoir vendre (il a près de 80 ans) c'est évident que mon bien aura perdu de la valeur... On nous dit mais beaucoup de nouveaux arrivants viennent et font construire leur maison ici. C'est vrai, la raison est que les familles veulent habiter près de Fruges mais là bas il n'y a plus de terrain et ici ils ne sont pas chers! En bas de chez lui une construction neuve encore plus près des éoliennes montre que les gens avaient un petit terrain constructible et ils l'ont utilisé car ils n'avaient pas d'autres choix. Fatalisme?

Il ne faudrait pas construire à moins d'un kilomètre et encore c'est complexe, le bruit suit des courbes en fonctions de nombreux facteurs, ce n'est pas à leur pied qu'on les entend le plus...

Son dépit vient beaucoup de l'absence d'interlocuteur et du manque de concertation. Il découvre que par exemple la ZDE pourrait rajouter d'autres machines à Coupelle-vieille, mais où??. Le nouveau journal de l'intercommunalité justement appelé «vent nouveau» aidera peut être à régler ce déficit d'information.

«En tout cas j'ai dit tout cela à un journaliste de la Voix du Nord la semaine dernière et cela devrait faire l'objet d'un article dans le mensuel Nordway. Tout le monde saura.»

Entretien avec Monsieur Jean-Luc Salmon habitant d'Hestrus (environ de Pernes)

Monsieur Salomon est un anti-éolien, aujourd'hui, il se bat contre l'implantation de nouvelles machines dans son paysage » Nous avons déjà des éoliennes implantées qui nous perturbent et voilà qu'un nouveau chantier va bientôt être entrepris avec des éoliennes à moins de 600 m de chez nous ! Mais jusqu'ou va-t-on aller ? Le paysage est totalement pollué visuellement et rien ne les arrête... »

« Ici c'est un beau village comme le Ternois a su en façonner ; un de ceux avec une âme où j'ai fait le choix de vivre et où l'on pouvait se ressourcer tranquillement au vert. Mais ce choix de Vie a été brutalement mis à mal par la construction d'un parc éolien...

4 problèmes sont essentiels pour lui :

-La pollution lumineuse : Nous pouvons nous enorgueillir d'avoir les plus belles guirlandes de Noël toute l'année et sur 360° en plus.

-La pollution sonore : » Un comble pour des machines qui avaient été annoncées silencieuses. Je vous certifie que le bruit est omniprésent lors des grands vents, il vous accompagne jusqu'à dans votre chambre et vous empêche de fermer l'œil »...

-Réceptions télévisuelles : Les signaux hertziens sont arrêtés par les pales des éoliennes...Un désagrément compensé par le montage gratuit d'une installation satellite...Désormais, j'ai des démodulateurs partout !

-Dévalorisation immobilière. C'est la cerise sur le gâteau ! Un professionnel de l'immobilier m'a annoncé que ma maison et mon terrain subissent une décote de 20 à 30%. La mienne perd au bas mot 50 000 euros de sa valeur. Le rêve d'une vie qui s'effrite. !

Monsieur Salmon est très déçu de la concertation et des élus : Les éoliennes, ça fait rentrer de l'argent dans les caisses. Les subsides octroyés aux communes laissent l'impression rassurante d'une négociation rondement menée !

Tout cela pour de l'argent.

5.5 Annexe 5 : Articles extraits du journal municipal et du journal de la Communauté de Communes de Fruges

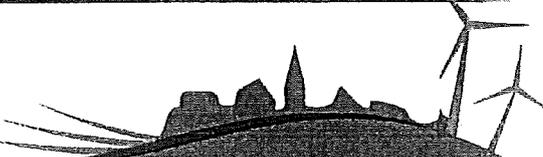
5.5.1 Page de garde et nouveau logo de la Communauté de Communes de Fruges



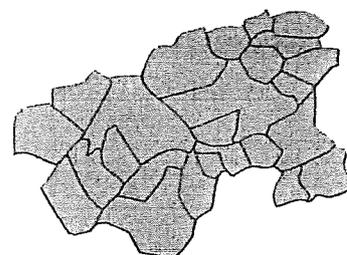
**Magazine semestriel
de la Communauté de Communes
du Canton de Fruges**

**Ambricourt
Avondance
Centers
Coupelle-Neuve
Coupelle-Vieille
Crépy
Créquy
Embry
Pressin
Fruges
Hérecques
Lebiez
Lugy
Matringhem
Mencas
Planques
Radinghem
Rimboval
Royon
Ruisseauville
Sains-les-Fressin
Sentis
Torcy
Verchin
Vincy**

n°2 - octobre 2011



**Communauté de Communes
du Canton de Fruges**



5.5.2 Présentation du budget de l'intercommunalité mettant en valeur l'argent des éoliennes

MODE D'EMPLOI

C'est quoi ?

Vote par l'assemblée délibérante, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour l'année et qui cadre les grandes lignes de la politique de la CCF.

Vote par qui ?

Préparé par le bureau de la CCF, étudié par les membres de la commission des finances, il est voté par les membres de l'assemblée communautaire.

Comment ?

Le budget est organisé en deux sections : le fonctionnement et l'investissement. Le budget doit être toujours voté en équilibre par section.

Le budget et vous

de la Communauté de Communes

Le budget de la Communauté de Communes du Canton de Fruges en 2012 s'élèvera à près de 6 millions d'euros. Les recettes proviennent du produit de la fiscalité sur l'éolien à hauteur de 27% et pour le reste des dotations de l'Etat, des subventions, des recettes fiscales, etc...

budget de fonctionnement en euros

+ recettes

Produits des taxes	213 776
Impôts, taxes	4 704 606
Contribution et participations	1 372 600
Autres produits	140 764
Attributions de charges	97 771

- dépenses

Charges électorales	1 000 000
Charges de personnel	2 000 000
Charges financières	300 000
Charges exceptionnelles	500 000
Autres charges	1 000 000
Attribution de produits	600 000
Dotations investissement	300 000



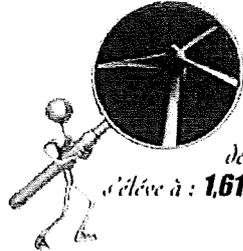
TOTAL recettes **5 980 766**

TOTAL dépenses **5 962 710**

Excédent Budget Prévisionnel 2012 **18 056**

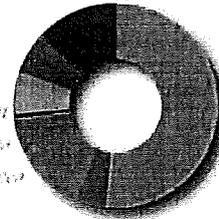
Excédent antérieur reporté **2 296 477**

Total excédent: **+ 2 414 515**



À noter :
le produit
des éoliennes
s'élève à : **1,617 millions**

Répartition
des dépenses
par services



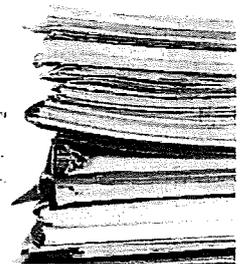
Santé	1 000 000	Cyber-centre	470 000
PA-Bien-être	200 000	Point culture	100 000
Culture	100 000	Polysportif	100 000
Urbanisme	100 000	Jeunesse	100 000
Spate	100 000	CCCF	100 000
Décision financière	100 000		

Constitué par ?

La section de fonctionnement : Elle reprend les dépenses et les recettes nécessaires au fonctionnement courant des services intercommunaux.

La section d'investissement : Pour les dépenses, le rattachement de la dette et les investissements. Pour les recettes, les emprunts, les dotations, les subventions.

Le budget est l'outil qui s'applique au territoire de l'intercommunalité. Son élaboration est conditionnée par le contexte local mais aussi par le contexte national voire international.



5.5.3 Exemple de mécénat apporté par l'éolien pour des manifestations locales



**Communauté de Communes
du Canton de Fruges**

OSTWIND 
www.ostwind.fr

9èmes Foulées Fressinoises
Ostwind - Délices des 7 Vallées

FRESSIN
SAMEDI 18 AOUT 2012
SPORT EN MILIEU RURAL
Courses de 1,1, 2,2, 3,3, 5,550 et 11,100 Km
ouvertes à tous.
ATTENTION CHANGEMENT D'HORAIRE




STP 

Micro-stations et stations EPUR.
CENTRE D'AFFAIRES - AEROPORT
62 520 LE TOUQUET
Tel : 03 21 86 73 48
Fax : 03 21 86 75 09
Mail: stp@nordnet.fr

Les étangs de Fressin
Pêche à la truite - Snack-bar - Base de loisirs

ENERCON
ENERGY FOR THE WORLD
Multi-Tech Wind



Dépositaire Exclusif
EPUR
BIOFRANCE



www.micro-stations.com



5.6 Annexe 8 : article de presse

LA VOIX DU NORD
JEUDI 23 FÉVRIER 2012

À DEUX PAS DE CHEZ NOUS 17

ÉNERGIE

Eolien : une centaine de machines aujourd'hui, combien demain ?

Sans doute parce qu'il borde la mer, sans doute aussi parce qu'il offre beaucoup d'espaces, le Montreuillois est très prisé des professionnels de l'éolien. Il compte déjà 95 machines en fonctionnement. Et bien d'autres projets sont en cours, avec des chances plus ou moins grandes de se concrétiser. Inventaire.

PAR VALÉRY DUHAUT
membres@lavoxdunord.fr
INFOGRAPHIE GEM

C'est fait

Dans le canton de Fruges. Il y a 76 éoliennes. Les six premières ont été installées à Vincy et fonctionnent depuis octobre 2005, à l'initiative de la société Erelia. Elles ont une puissance individuelle de 1,5 mégawatt. Elles appartiennent au parc de la Haute-Lys, centré sur le canton de Fauquembergues. Ensuite, 70 éoliennes ont été installées, avec Ostwind dans le reste du canton. Un parc immense. Ces machines ont une puissance de deux mégawatts. Une production qui permet de satisfaire en électricité quelque 150 000 foyers.

À Mouriez et Tortefontaine.- Ce parc, au sud d'Hesdin, comprend six éoliennes, de 2 MW chacune, montées par la société Infinivent. Trois à Mouriez, trois à Tortefontaine. Elles tournent depuis un an. À Widehem.- Six éoliennes tournent ici depuis septembre 2001. Ce

Une production (à Fruges) qui permet de satisfaire en électricité quelque 150 000 foyers.

sont les premières de l'arrondissement. Elles ont une puissance de 750 KW. Hautes de 46 mètres, elles sont exploitées par Sorgenia France.

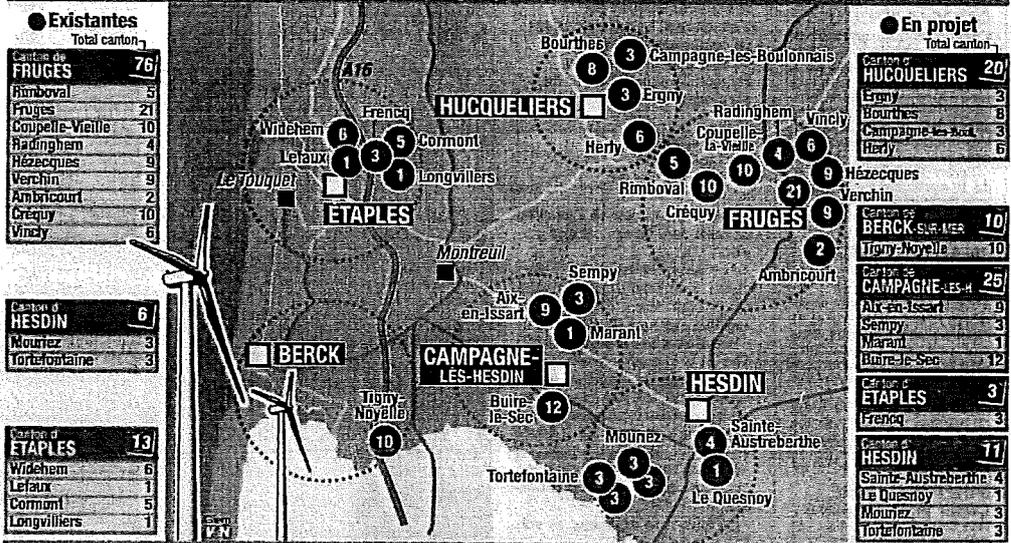
À Lefaux.- Une éolienne fonctionne depuis quelques mois. Toute proche du parc de Widehem, on pourrait croire qu'elle en fait partie. Un projet monté par InnoVent.

À Cormont et Longvillers.- Six machines (cinq à Cormont et une à Longvillers) tournent depuis fin 2006. Elles ont une puissance de 1,5 MW. C'est un projet monté par la société Escoff.

Ça va se faire

À Frencq.- C'est un projet de trois éoliennes porté par Sorgenia. Le préfet a dit oui. Les travaux devraient commencer cette année. Le précédente municipalité était pour.

Nombre d'éoliennes en service ou en projet par canton



L'actuelle ne l'était pas. Mais elle n'a pu empêcher le projet de se faire.

À Erigny, Bourthes et Campagne-les-Boullonnais.- Trois éoliennes de 2,3 à 2,5 mégawatts sont prévues dans chacune des communes, pour un parc total de neuf. L'instruction a mis quatre ans. Le projet est porté par Intervent. La construction a commencé, les accès aux machines sont faits. Les éoliennes pourraient être installées en juin.

À Herly.- Six éoliennes sont attendues dans les mois à venir. Le projet, porté par Ostwind, a été accepté par le préfet en octobre. Il s'agit de machines d'une hauteur de 119 mètres (avec les pales), d'une puissance de 2 MW. Comme pour le parc voisin de Fruges, les éoliennes seront fabriquées par la société allemande Enercon.

Ça devrait se faire

À Sainte-Austreberthe et Le Quesnoy.- Six machines (cinq à Sainte-Austreberthe et une au Quesnoy-en-Artois) de 2 MW étaient envisagées. Le préfet a signé le permis de construire en avril 2008, sauf pour une des machines de Sainte-Austreberthe. Mais les deux municipalités, opposées, ont porté l'affaire en justice. Elles ont été déboutées. Elles ont fait appel. On en est là.

À Mouriez et Tortefontaine.- Le parc actuel pourrait être doublé, avec trois nouvelles machines dans chacun des deux villages. C'est toujours Infinivent qui s'en occupe.

« On va battre tous les records en terme de longueur de procédure », Nicolas Delahaye, de Maia

Dans le canton de Fruges.- Le maire frugois et président de la communauté de communes, Jean-Jacques Hilmoine, évoque la construction d'une trentaine de nouvelles machines, toujours avec Ostwind. Le poste source en construction à Coupelle-Neuve, qui doit collecter l'énergie des éoliennes, sera un aimant pour les futures machines. Et si Réseau de transport d'électricité (RTE) investit 23 millions pour cela, c'est qu'il a des certitudes quant à l'arrivée d'autres implantations.

Ça ne se fera peut-être jamais

À Bourthes.- « Nous nous apprêtons à fêter les dix ans de ce projet », dit très ironiquement Nicolas Delahaye, directeur du développement de Maia. En 2002, cette société lilloise avait déposé un permis pour implanter ici cinq machines de 2 MW, d'une hauteur de 120 mètres (en tenant compte des pales). Il a été accordé en 2009. Mais aussitôt attaqué par le Groupement de défense de l'environnement dans l'arrondissement de Montreuil. Le dossier est entre les mains des juges du tribunal administratif.

nistratif. « On va battre tous les records en terme de longueur de procédure », conclut Nicolas Delahaye. À Tigny-Noyelle.- Comme pour Bourthes, ce projet dans l'arrière-pays de Berck ne date pas d'hier. Intervent a déposé son dossier en juillet 2005. Il comporte dix machines. Selon Matthieu Honoré, qui représente la société, « tous les avis étaient favorables à ce projet, sauf le rapport de l'enquête publique ». Le préfet a signifié un recours au motif de la dégradation du paysage. La société a déposé un recours. Elle attend.

À Aix-en-Issart, Sempy et Marant.- Début janvier, le préfet a dit non à l'implantation de treize éoliennes :

neuf étaient prévues à Aix, trois à Sempy et une à Marant. Motif invoqué, l'intégration paysagère. Un refus qui déçoit les porteurs du projet, Nordex, et plus particulièrement le bureau d'études Zeph Conseil qui y a travaillé. « On avait particulièrement soigné l'intégration paysagère », conçoit Laurent Branquart. Les porteurs du projet peuvent encore faire appel.

À Buire-le-Sec.- InnoVent a dans ce village proche de Campagne-les-Hesdin un projet de 12 éoliennes de 3 MW chacune. Le maire, Bernard Gillarès, est pour. Le permis a été accordé. Mais le projet a été attaqué par des opposants. Lui aussi est au tribunal administratif. ■



Le parc éolien de Fruges, avec soixante-seize machines, est l'un des plus importants de France. PHOTO ARCHIVES JEAN-HERNÉ BILHET